

Bilatérales II
Du sur mesure
pour la
bourgeoisie
helvétique

Vaud
Raisons
de grève:
des enseignants
s'expliquent

Universités
Au programme:
augmenter
l'«employabilité»

**Cellules
souches**
Quels critères
pour un
choix?

Palestine
Une terre pour
deux peuples

Libre circulation: un référendum pour renforcer les droits de tous les salariés



Fribourg:
Référendum du MPS
contre l'ouverture
prolongée des shops



Chine:
Un département de
l'atelier mondial?

SOMMAIRE

Perspectives

Bilatérales II: du sur mesure pour la bourgeoisie helvétique 2

Les pièges du fédéralisme fiscal 2

Actuel

Libre circulation: un référendum pour renforcer les droits de tous les salariés 3-4

Mesures d'accompagnement: un fiasco 4

Suisse

Raisons de grève: des enseignants vaudois s'expliquent 5

Dossier

Département chinois de l'atelier mondial? 6-7

Chine: portrait 6

La vie ordinaire du migrant 7

Suisse

Universités: sous l'emprise de «l'employabilité» 8

Shops à Fribourg: NON à l'ouverture prolongée! 9

Société

Cellules souches: quels repères pour un choix? 10

Ecouter·Voir·Lire

Une terre pour deux peuples. Histoire de la Palestine moderne, de Ilan Pappé 11

The Clash - The only Band that matters. Les 25 ans de London calling 11

Agenda 11

Dernière

Palestine: une terre pour deux peuples 12

IMPRESSUM

La brèche

www.labreche.ch

redaction@labreche.ch
 abonnement@labreche.ch
 tél. 021 621 89 87
 case postale, 1000 Lausanne 20
 CCP 17-247469-2
 Parution mensuelle

Abonnement annuel: Fr. 20.-
 Abonnement de soutien: des Fr. 50.-

Editeur responsable: J.-F. Marquis

Comité de rédaction:

Daniel Bonnard, Michela Bovolenta, Pierre-André Charrière, Denise Chervet, Carmen Crisan, Genevieve de Rham, Paolo Gilardi, Wyna Giller, Alain Gonthier, David Gyax, Robert Lochhead, Jean-François Marquis, Philippe Martin, Cécile Pasche, Alessandro Pelizzari, Roger Raemy, Lionel Roche, José Sanchez, Agostino Soldini, Charles-André Udry, Joël Varone, George Waardenburg, Urs Zuppinger, Guy Zurkinden.

La brèche est éditée par le Mouvement pour le socialisme (MPS). Les idées qui s'y expriment ne représentent cependant pas nécessairement le point de vue du MPS.

Bilatérales II: du sur mesure pour la bourgeoisie helvétique

Le Parlement débattra en décembre des accords bilatéraux II.
 L'examen de leurs contenus montre à quels intérêts ils sont subordonnés.

JEAN-FRANÇOIS MARQUIS

«Les nouveaux accords bilatéraux sont de bons traités conclus pour le bien-être de notre pays et de ses citoyens.» «Les accords bilatéraux II (...) élaborés sur mesure et favorables à l'économie.» La première appréciation est de la conseillère fédérale «socialiste» Micheline Calmy-Rey (Congrès du PSS, 23.10.2004). La seconde d'*economiesuisse*, l'organe central du patronat helvétique (6.9.2004). Leur juxtaposition donne à voir comment opère politiquement le Conseil fédéral, et particulièrement ses membres «socialistes», pour faire accepter comme répondant à l'intérêt général des choix façonnés par les intérêts de la minorité qui domine ce pays.

Ces trois accords forment une vraie cote de mailles devant garantir que «les intérêts de la place financière [suisse sont] préservés.»

Les accords bilatéraux II, ainsi que le protocole sur l'extension de la libre circulation (cf. p. 3), ont été signés le 26 octobre à Bruxelles. Le Parlement en débattra en décembre. Les Bilatérales II regroupent neuf accords. Trois – sur la fiscalité de l'épargne, sur la lutte contre la fraude et sur l'adhésion à Schengen/Dublin – ont une portée politique et économique majeure.

Premièrement, ces trois accords forment une vraie cote de mailles devant garantir que «les intérêts de la place financière [suisse sont] préservés.» (*economiesuisse*, 27 septembre 2004). La gestion de fortunes est un des piliers de la place financière suisse, et un de ses secteurs les plus rentables. La garantie offerte à la

clientèle internationale de pouvoir se soustraire au fisc de leur pays est ici un argument de poids. Le secret bancaire et la politique extrêmement restrictive des autorités suisses en matière de collaboration contre la fraude fiscale l'assurent. Les bilatérales II consolident durablement cet avantage.

1. L'accord sur la fiscalité de l'épargne dispense les banques, gérants de fortune, etc. de tout échange général de renseignements à ce sujet, contrairement à ce que cherche à mettre en place, très difficilement, l'Union européenne (UE). En compensation, les «agents payeurs» (banques, gérants de fortune, avocats, etc.) basés en Suisse préleveront une retenue d'impôt de 35% sur les intérêts versés à des personnes physiques ayant leur domicile fiscal au sein de l'UE. Mais, comme le précise un haut fonctionnaire de l'Administration fédérale des finances, «la directive de l'UE contient de nombreuses lacunes [permettant aux banques suisses] de proposer des possibilités d'investissement et des arrangements à leurs clients, qui pourront ainsi légalement éviter une retenue d'impôt ou une déclaration (...)» (*Vie économique*, septembre 2004, p. 10).

2. L'accord sur la fraude dans le domaine des impôts indirects (TVA) – que l'on pense au trafic de cigarettes en Europe et au rôle charnière de la Suisse – prévoit une réserve de spécialité, qui exclut que toute information ou document échangé dans ce domaine puisse être utilisé dans le domaine des impôts directs.

3. La Suisse a obtenu une clause d'«opting-out» (de sortie), d'une durée illimitée, excluant l'entraide judiciaire internationale en matière d'impôts directs, pour le cas où les accords de Schengen/Dublin devraient, à l'avenir, se développer dans ce domaine.

Deuxièmement, la Suisse a obtenu, dans le cadre de l'accord sur la fiscalité de l'épargne, l'abolition de l'imposition à la source sur les versements internationaux de dividendes

entre une filiale et sa maison mère. C'est très important pour le «Standort Schweiz», la place économique suisse, dans la compétition internationale au moins disant fiscale destinée à attirer le siège des sociétés holdings.

Troisièmement les accords de Schengen/Dublin ont une double facette, complémentaire. Schengen organise, autour de la banque européenne de données du Système d'information Schengen (SIS), une collaboration policière renforcée à l'échelle du continent. La Suisse a toujours été à l'avant-garde des politiques répressives en matière d'asile, et elle a ouvert la voie à nombre de mesures (saisie des empreintes digitales, notion de «pays sûr», etc.), reprises ensuite à l'échelle européenne. L'intégration de la Suisse au volet de Dublin institutionnalisera cette emulation, tout en donnant aux autorités de nouveaux moyens: accès à la banque de données d'empreintes digitales de requérants d'asile Eurodad, interdiction de déposer une demande d'asile si cela a déjà été fait dans un autre pays signataire de Dublin.

En décembre, le Parlement débattra de ces accords bilatéraux II. Une fois de plus, la gauche gouvernementale agitera la grande perspective de «l'Europe» pour étouffer les critiques à leur sujet, comme à propos de l'accord sur l'extension de la libre circulation des personnes. Ces rapide tour d'horizon montre qu'un examen précis est préférable. Et que son verdict est net: ces accords ne correspondent en rien aux intérêts des salariés et de la grande majorité de la population de ce pays. ■

ABONNEZ-VOUS !

Si vous l'avez déjà fait, merci! Dans le cas contraire, vous pouvez utiliser le bulletin de versement inséré dans ce numéro: Fr. 20.- pour 12 numéros par an (soutien des Fr. 50.-) à verser au CCP 17-247 469-2, La brèche, case postale, 1000 Lausanne 20.

Les pièges du fédéralisme fiscal

Le 28 novembre, la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est soumise au vote. Elle alimentera la course aux baisses d'impôts, voulues par le patronat.

JEAN-FRANÇOIS MARQUIS

En 1991, le premier *Livre Blanc*¹ publié en Suisse par 17 grands patrons et propagandistes néolibéraux proposait un «programme d'action» pour renforcer la compétitivité de la place économique suisse (Standort Schweiz). Sa troisième mesure portait sur le «renforcement de la compétition entre cantons», en particulier de la «compétition fiscale» (pp. 34-35). La Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), soumise au vote le 28 novembre prochain, sert cet objectif.

Officiellement, la RPT est présentée comme un projet «pour augmenter l'efficacité de l'Etat et réduire les disparités cantonales». Il s'agirait de réorganiser les flux financiers entre pouvoirs publics en poursuivant deux buts: «désenchevêtrer» les tâches entre la Confédération et les cantons et «harmoniser» la capacité financière des cantons. Actuellement l'écart entre les ressources financières des cantons est béant. Si la moyenne suisse est à 100, les ressources du canton de Zoug se situaient en 2002 à 210,5 et celles du Jura à 64,4. La RPT affiche l'objectif de réduire cet écart de 25%. Cela laisse de la marge.

L'opposition à la RPT – à laquelle se sont ralliés l'Union syndicale suisse (USS) et le Parti socialiste suisse (PSS) – se focalise sur un point: le financement des écoles spéciales, des ateliers protégés et des homes pour personnes handicapées. Aujourd'hui, il est garanti par le biais de subventions fédérales, dans le cadre de l'assurance invalidité (AI). Cela assure un niveau de prestations semblables dans toute la Suisse. La RPT propose de transférer la totalité de ce domaine aux cantons. L'opération est censée être neutre financièrement: les cantons retrouveraient dans le cadre de la péréquation de leurs ressources

l'équivalent des subventions affectées qu'ils touchent aujourd'hui pour ces institutions sociales. Mais c'est justement là que réside le problème. Les subventions versées actuellement à l'AI sont réservées à une tâche sociale précise: la prise en charge des personnes handicapées. Avec la RPT, c'est la caisse générale des cantons qui serait alimentée. Dans une situation de déficits chroniques entretenus par les cadeaux fiscaux, la pression sera massive pour rogner progressivement sur les prestations, y compris dans le domaine de la prise en charge des handicapés.

Cet exemple met le doigt sur le mécanisme au cœur de la RPT. Au nom d'un «renouvellement du fédéralisme», il réduit les subventions fédérales liées à des tâches ou des projets précis et augmente, proportionnellement, les ressources générales, non affectées à disposition des cantons. Or ce changement intervient dans un contexte où la mise en compétition, par les détenteurs de capitaux, des normes fiscales et des systèmes sociaux est exacerbée et organisée, à l'échelle internationale. Les autorités indiquent elles-mêmes où cela conduit: «[La RPT] garantira l'existence d'un potentiel de baisses d'impôts. Ce sera en dernier ressort aux populations des cantons de décider si ce potentiel doit être utilisé et dans quelle mesure.»² Sauf que, dans le monde réel, ce ne seront justement pas les «populations des cantons» qui décideront, mais des intérêts privés – des holdings internationales aux grands distributeurs, par exemple – qui mettront en concurrence les régions, en Suisse comme à l'échelle internationale, pour extorquer contre leur implantation des avantages toujours plus importants. Et les «populations des cantons» n'auront d'autre choix que de payer la note – sous forme de baisse des prestations des services publics ou d'augmentation des impôts indirects (TVA). L'organisation patronale *economiesuisse*, qui

sait compter, considère qu'il «est de la plus grande importance que la RPT réussisse» (18 février 2004).

Au XIX^e siècle, le fédéralisme a servi à organiser, au sein d'un Etat fédéral au service d'une bourgeoisie montante, la cohabitation hiérarchisée d'élites locales aux intérêts et histoires diversifiés. Dès le début du XX^e siècle, le fédéralisme a été un instrument puissant d'intégration et de domestication du mouvement ouvrier, en démultipliant les prétendus lieux de décision et en dispersant ainsi les conflits, de même qu'en facilitant l'intégration des responsables syndicaux et de gauche aux rouages apparents du pouvoir politique. Depuis deux décennies, la compétition fiscale internationale a donné une nouvelle valeur au fédéralisme, fiscal cette fois-ci. C'est à l'échelle de cet enjeu qu'il faut mesurer l'importance d'un NON à la RPT, le 28 novembre.

On vote aussi le 28 novembre sur le «nouveau régime financier», prorogant jusqu'en 2020 l'impôt fédéral direct (IFD) et la TVA. Ce vote est présenté comme une simple confirmation du statu quo. En fait, le Conseil fédéral et les Chambres en ont profité pour inscrire dans la Constitution les cadeaux fiscaux offerts aux entreprises. Ainsi, le taux maximum de l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales (entreprises) est abaissé à 8,5% (contre 9,8% actuellement) et l'impôt sur le capital des personnes morales est aboli. Ici aussi, le «Standort Schweiz» est servi. ■

1. *Schweizerische Wirtschaftspolitik im internationalen Wettbewerb*, Orell Füssli, 1991 (jamais traduit en français).

2. www.nfa.ch: brochure du Département fédéral des finances, pp. 4 et 33.

Libre circulation: un référendum pour renforcer les droits de tous les salarié.e.s

La libre circulation doit s'accompagner d'un renforcement des droits de tous les travailleurs.euses. Sinon, elle sert à organiser la mise en concurrence des salarié.e.s entre eux, terreau de la xénophobie. Un référendum est un levier pour ce combat.

D. GYGAX, J.-F. MAROUIS, J. VARONÉ

Le débat sur la libre circulation des personnes, à l'occasion de son extension aux ressortissant.e.s des nouveaux pays membres de l'Union européenne (UE), est de ceux qui, en Suisse, marquent durablement les représentations sociales et politiques de l'ensemble de la population. Il va occuper le devant de la scène ces prochains mois, parallèlement à la discussion sur les Bilatérales II (cf. p. 2).

Le débat sur l'extension de la libre circulation et sur ses répercussions a lieu alors que le patronat et les gouvernements organisent à une échelle sans précédent la mise en concurrence des salarié.e.s entre eux. L'enjeu est un abaissement massif des coûts du travail.

La position patronale est nette: un rejet de cet accord « serait fatal » (*économiesuisse*, 3 septembre 2004). Le Conseil fédéral est sur la même longueur d'onde. Il délègue à la ministre « socialiste » Micheline Calmy-Rey la tournée des congrès – d'UNIA au Parti socialiste suisse (PSS) – pour y débiter ses boniments: « L'extension de la libre circulation est importante pour la Suisse. La moitié de l'effet de croissance que l'élargissement de l'UE devrait avoir pour la Suisse découle de cette extension. » (Congrès PSS, 23 octobre 2004). Les responsables du mouvement syndical – à commencer par UNIA – implorant Conseil fédéral et Parlement: « Appuyez-vous [avec des mesures d'accompagnement], sinon nous ferons un malheur [lancer le référendum]. » En permanence, le spectre de l'Union démocratique du centre (UDC) et de Christoph Blocher est agité: c'est une recette éprouvée pour disqualifier toute réponse syndicale et de gauche rompant avec cet unanimité bien pensant.

Organiser la concurrence entre salarié.e.s

Ce débat sur l'extension de la libre circulation et sur ses répercussions sociales, économiques et politiques a lieu dans un contexte de mise en concurrence des salarié.e.s entre eux, organisée à une échelle sans précédent, notamment spatiale, par le patronat et les gouverne-



« Non au dumping salarial »: UNIA a choisi ce thème pour sa manifestation de lancement le 30 octobre à Berne. Mais comment prendre cette exigence au sérieux et refuser – comme le font les dirigeants d'UNIA – de préparer dès maintenant un référendum contre l'extension de la libre circulation avec l'UE?

ments. L'enjeu est un abaissement massif des coûts du travail. C'est-à-dire une augmentation de la part de la richesse produite par les salarié.e.s que les propriétaires de capitaux s'approprient sous forme de profits. L'augmentation du temps de travail, son intensification, les attaques contre le salaire, la remise en cause des assurances sociales (qui constituent un salaire indirect), la généralisation des statuts précaires sont autant de formes que prend cet assaut.

Cette mise en concurrence des salarié.e.s entre eux prend une dimension internationale. Le dossier en page 6-7 de ce numéro de *La brèche* sur l'insertion de la Chine dans l'économie mondiale en illustre une facette cruciale. Elle est aussi une dimension clé du projet social et politique de l'Union européenne (UE) et des modalités de son élargissement (cf. *La brèche* N° 5: « Union européenne: la constitution de ruines sociales »).

Patronats et gouvernements disposent d'une palette de

leviers pour exacerber cette mise en concurrence des salarié.e.s entre eux. Le chômage permanent, depuis un quart de siècle, joue le rôle décisif. Il est alimenté par une course conjointe à la rentabilisation maximale du capital avec ses licenciements, ses contrats courts et des salarié.e.s poussés à « accepter l'inacceptable ». La réorganisation à l'échelle internationale des chaînes de production se greffe sur cette réalité. Le chantage aux délocalisations doit faire plier l'échine. Des salarié.e.s contraint.e.s de migrer sont hyperprécarisés par une sélection institutionnelle qui devient une usine « à sans-papier ». La concurrence fiscale réduit les ressources en faveur du secteur social (cf. p. 2).

Cette mise en concurrence se marie avec le délitement planifié de la protection des droits des salarié.e.s: droit du travail, conventions collectives de travail, assurances sociales. L'organisation syndicale et politique des salarié.e.s a été durement affaiblie (pour la

Suisse, cf. le dossier de *La brèche* N° 5 sur UNIA). Cette désorganisation des dispositifs de défense du salariat a, à son tour, ouvert de nouveaux espaces pour pousser plus avant cette mise en concurrence.

« Importer des travailleurs à moitié prix »

Dans ce contexte, l'accord de libre-circulation conclu avec l'UE et son extension aux nouveaux adhérents est un instrument supplémentaire sur lequel compte le patronat helvétique pour accroître encore la pression sur les salarié.e.s, de toute nationalité, travaillant en Suisse.

Ce qui s'est passé depuis la mise en œuvre de la 2^{ème} phase de la libre-circulation, le 1^{er} juin 2004 (cf. l'encadré « Quelques dates »), le montre: en trois mois, de juin à fin août, le nombre de salarié.e.s annoncés être venu.e.s travailler en Suisse pour une période de moins de trois mois a, selon les autorités, explosé: 39'000. Il s'agit en majorité de personnes avec des

BRÈVES

Tessin: le MPS contre l'austérité

Le gouvernement tessinois a présenté le 19 octobre son budget 2005. Il prévoit 110 millions de coupes dans les dépenses. Son impact sera brutal pour le personnel de la fonction publique comme pour les usagers. 21,78 millions sont économisés sur le dos du personnel: cela se traduira en 2005 par une baisse salariale de 4-6% puis cette baisse ne devrait plus être que de 3,5-4%! Les effectifs de la fonction publique vont être réduits de 11% en 3 ans. Les prestations sont rabotées: baisse de 5% des contributions aux institutions universitaires, diminution des subventions pour les cours de formation continue dans les hautes écoles spécialisées, réduction de la dotation horaire des écoles secondaires supérieures et des écoles professionnelles, coupes dans les cours facultatifs et d'appui, etc. La quasi-totalité de ces mesures ont un caractère permanent.

Pour faire avaler la pilule, le Conseil d'Etat tessinois a présenté – comme ailleurs – son budget comme basé sur la « symétrie des sacrifices »: à ces coupes de 110 millions de fr. sont censées faire pendant de nouvelles rentrées. Singulière symétrie: 1) les nouvelles recettes se montent, officiellement, à 74,7 millions; 2) 14,4 millions sont en fait une correction comptable; 3) 26 millions, provenant de l'impôt immobilier des personnes morales, vont s'évaporer avec la nouvelle taxation fiscale, orientée vers le bas; 4) les salarié.e.s vont passer à la caisse (augmentation de l'impôt à la source pour les frontaliers, de la taxe de circulation, etc.). Restent en réalité 11 millions de recettes supplémentaires, découlant d'une augmentation minimale, de 9% à 9,5%, de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales.

Cette dernière mesure est de fait une réponse à l'initiative cantonale déposée ce printemps par le Mouvement pour le socialisme (MPS). Cette initiative, intitulée « I soldi ci sono » [Il y a de l'argent] propose d'annuler les cadeaux fiscaux offerts aux entreprises au cours des dernières années et de rétablir le taux d'imposition de leurs bénéfices de 9% à 13%. Elle permettrait ainsi de récupérer l'équivalent annuel de 160 millions de fr. La « symétrie des sacrifices » a, pour l'instant, joué son rôle. Le Parti socialiste et sa ministre Patrizia Pesenti ont pleinement participé à l'élaboration de ce budget, contrairement à ce qui s'était passé l'année dernière. Sans avoir cherché à développer la moindre mobilisation – en 2003, il y avait eu des grèves, notamment des enseignants! – les syndicats de la fonction publique ont négocié avec le Conseil d'Etat et apporté leur caution à ce budget.

Le MPS a appelé à s'opposer à ce budget d'austérité. Il a multiplié les appels à la constitution d'un front commun pour y faire face. Sans succès pour l'instant: PS et syndicats ont choisi la « concertation ». Son initiative « I soldi ci sono » apparaît cependant aujourd'hui largement comme une alternative à cette prétendue politique de la « symétrie des sacrifices ». Elle montre les responsabilités à l'origine des caisses vides et propose une mesure concrète pour y remédier et assurer la défense d'un service public et de prestations sociales répondant aux besoins de la grande majorité de la population.

Exportations florissantes, emplois sous pression

« Les exportations sont florissantes comme jamais depuis des années. Le taux d'utilisation des capacités augmente. Les entreprises augmentent leur production et investissent de nouveau. » Le dernier panorama conjoncturel de la publication économique *Finanz und Wirtschaft* (23 octobre 2004) est explicite. Cela fait 4 ans que les affaires de l'industrie d'exportation n'avaient pas aussi bien marché qu'au cours des 9 premiers mois de 2004. Les carnets de commande se remplissent et le taux d'utilisation des capacités est à 84,7%, une bonne moyenne. Ces bonnes affaires se combinent cependant avec la poursuite des politiques de restructurations des entreprises. Les suppressions d'emplois se succèdent. Le chômage se maintient à un niveau très élevé: 213'733 demandeurs d'emploi fin septembre. La pression sur les conditions de travail et les salaires est maximale. L'UBS anticipe, pour 2005, une hausse « modérée » des salaires. La machine inégalitaire de la valorisation du capital continue à tourner à plein régime.

Quelques dates

21.6.1999: Les accords bilatéraux et la libre circulation des personnes entre la Suisse et les 15 pays membres de l'UE sont signés. Ils seront ratifiés après votation populaire en 2000. La libre circulation des personnes est introduite en plusieurs phases (trois phases pour les 15 premiers pays membres, 2 pour les 10 nouveaux).

1^{er} juin 2002: Entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes. Première phase: priorité aux travailleurs intégrés, contrôle des contrats par l'autorité.

1^{er} mai 2004: L'Union européenne compte dix nouveaux pays membres (Chypre, Tchéquie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovincie).

1^{er} juin 2004: Entrée dans la deuxième phase de l'accord sur la libre circulation des personnes: fin de la préférence nationale pour l'embauche, suppression des contrôles *a priori* des conditions de travail (salaires + temps de travail); maintien des quotas (seulement pour les séjours de plus de 3 mois).

Décembre 2004: Débat au Parlement fédéral sur les Bilatérales II et sur l'extension de la libre circulation des personnes aux 10 nouveaux pays membres de l'UE.

2005 (au plus tôt): Extension de l'accord aux 10 nouveaux pays membres avec maintien de la priorité aux travailleurs indigènes, contrôle des conditions de rémunération et de travail et contingentement (seulement pour les séjours de plus de 3 mois ou 90 jours).

1^{er} juin 2007: Entrée dans la troisième phase de l'accord: libre circulation totale à l'essai, suspension des quotas pour les 15 premiers pays membres de l'UE.

1^{er} juin 2008: Réintroduction de quotas possible.

1^{er} juin 2009: Renouveau de l'accord de libre circulation.

1^{er} mai 2011 (au plus tard): Fin du système des quotas pour les ressortissants des 10 nouveaux pays membres.

1^{er} juin 2014: Libre circulation totale avec une clause de sauvegarde.

situations précarisées (travailleurs détachés, faux indépendants, etc.). Les cas constatés par les syndicats de salariées venues d'Allemagne, par exemple, et travaillant pour des salaires horaires nettement inférieurs aux normes conventionnelles (de Fr. 10.– voire davantage), se comptent en dizaines. Ce n'est, par définition, que la pointe de l'iceberg. «Une nouvelle mode d'importation: des travailleurs à moitié prix», titre le *Sonntagsblick* du 24 octobre 2004.

Le patronat et les autorités fédérales ne cachent pas que l'extension de la libre circulation aux nouveaux membres de l'UE doit faciliter la montée en puissance de ces mécanismes. «Le principal avantage de cet accord [sur la libre circulation], pour les entreprises suisses, est de pouvoir recruter de manière simplifiée des spécialistes étrangers qui font défaut en Suisse. L'efficacité et la souplesse du marché suisse du travail [comprendre: notre capacité à dicter nos conditions] se trouvent améliorées», explique la centrale patronale *economistes* (13 septembre 2004). Aymo Brunetti, l'idéologue néolibéral du Secrétariat à l'économie (Seco), abonde: «Il est très important de pouvoir accéder à ce nouveau réservoir de travailleurs [des nouveaux membres de l'UE, grâce à l'extension de la libre circulation], afin d'atténuer la pénurie chronique de personnel – principalement de personnel qualifié – dont [les entreprises] souffrent.» (*Vie économique*, mars 2004). Brunetti connaît les chiffres du chômage en Suisse: la pénurie à laquelle il fait référence renvoie donc à la surabondance permanente de main-d'œuvre que patronat et gouvernement veulent entretenir pour exercer une pression durable et décisive sur les conditions de travail.

Echec des mesures d'accompagnement

Une question est dès lors posée: comment faire face? Les responsables de l'Union syndicale suisse (USS), d'UNIA, comme du PSS, misent tout sur les mesures d'accompagnement et leur prétendu renforcement à l'occasion de l'extension de la libre-circulation.

Or, en l'état, ces mesures ne fonctionnent pas. «Les pires craintes des syndicats sont confirmées», doit admettre Paul Rechsteiner, président de l'USS, en conférence de presse (21 octobre 2004). «Le rôle des cantons [dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement]: la plupart n'ont pas fait leur devoir», réitère Regula Rytz, du secrétariat de l'USS. Et leur renforcement tel que proposé ne changera rien de fondamental à cette situation (cf. «Mesures d'accompagnement: un fiasco»).

Pour une unité internationaliste des salariés

Pour contrebalancer la concurrence exacerbée entre salariées qu'organisent employeurs et autorités, trois objectifs doivent être poursuivis de concert:

- Reconstituer un socle de droits communs à tous les salariées, quel que soit leur passeport. Le droit suisse de

protection des salariées est un des plus faibles d'Europe, même si la tendance au «moins disant» social s'impose partout. Lors de son dernier Congrès, en octobre 2002, l'USS a adopté un document – «Plus de droits sur le lieu de travail!» (cf. www.sgb.ch) – dressant l'état pitoyable des lieux et proposant des axes revendicatifs. Une mobilisation active devrait s'organiser sur cette base.

- Enclencher une activité collective de l'ensemble des salariées pour la défense de leurs intérêts. Cela va de pair avec un renforcement de la présence syndicale sur les lieux de travail.

Nous sommes favorables à la libre circulation des salariées, et pas seulement entre la Suisse et l'UE. Mais elle doit impérativement s'accompagner d'un renforcement effectif des droits de tous les travailleurs-euses.

- Dans ce cadre, travailler à une intégration progressive des salariées, indépendamment de leur passeport et de leur statut, dans un dispositif commun de défense. C'est nécessaire pour combattre les représentations qui vont aujourd'hui avec la mise en concurrence des salariées: d'une part, une identification à «son» emploi, «son» entreprise, «son» pays, d'autre part, la stigmatisation d'autres salariées – les travailleurs étrangers, les femmes, les temporaires, les employées de l'entreprise vers laquelle le patron menace de délocaliser – comme responsables de la dégradation de sa situation. C'est à cette condition que peuvent progressivement être reconstruits un sentiment d'identité d'intérêts et d'appartenance de classe.

L'unité internationaliste des salariées se constituera à partir de telles activités sociales et politiques pratiques, pas grâce à l'invocation d'une conception désincarnée – car abstraite des processus de réorganisation du marché du travail et des rapports de forces sociaux – de la «libre circulation».

Le sens d'un référendum

Un référendum contre l'extension de la libre-circulation, dans les conditions actuelles, a un sens dans une telle approche d'ensemble. Il devient un moment de cette bataille sociale et politique. Son message est double:

- Il n'est pas question d'accepter la poursuite du laminage des droits sociaux de tous les salariées (tous passeports et statuts confondus) au nom de la compétitivité de la place économique – le fameux «Standort» – helvétique.
- Nous sommes favorables à la libre circulation des

salariées, et pas seulement entre la Suisse et l'UE. Mais elle doit impérativement aller de pair avec un renforcement effectif des droits de tous les travailleurs-euses. Deux revendications précises peuvent commencer à concrétiser cette exigence. Premièrement, une protection efficace contre les licenciements pour toutes et tous – et en particulier pour les délégués des syndicats et les représentants élus des travailleurs – doit être inscrite dans le Code des obligations (CO). Deuxièmement, la loi fédérale sur les mesures devant accompagner la libre circulation doit obliger tous les employeurs à communiquer spontanément les salaires, les temps de travail et les qualifications de l'ensemble des salariées non résidant qu'ils engagent. Ces informations doivent aller aux commissions tripartites et donc aux syndicats, afin de faciliter leur travail.

Les bilatérales et la libre circulation avec l'UE – qui se combine avec des contrôles renforcés vis-à-vis des ressortissants hors UE, grâce à Schengen/Dublin! (cf. p. 2) – sont des pièces maîtresses dans la stratégie compétitive, internationalisée, d'un patronat helvétique.

Pour une fois, les organisations syndicales auraient l'occasion de mener, avec l'arme du référendum, une bataille concrète en faveur d'un renforcement des droits de l'ensemble des salariées. Cette

occasion politique ne peut pas être abandonnée.

La dégradation continue de la situation sociale nourrit un mécontentement social qui se sourd de partout. Une campagne politique contre la mise en concurrence des salariées entre eux, organisée autour d'un référendum contre cette extension de la libre-circulation, peut aider à orienter ce ras-le-bol social vers une adhésion à l'idée qu'il est nécessaire de défendre des droits sociaux en commun.

A l'opposé, si des syndicats donnent leur aval à l'extension de la libre circulation

– comme prévu aujourd'hui – une part croissante des salariées frappées par le «dumping» social tirera une conclusion: ce n'est pas l'action syndicale qui nous défendra.

Alors, les secteurs politiques bourgeois, qui vont au-delà de l'UDC, vont cultiver la division entre salariées, en utilisant, entre autres, des arguments xénophobes. Ce

travail a été facilité. La FTMH (un des deux piliers d'UNIA) possède une tradition «d'unité nationale» pour défendre «notre industrie suisse»! Une autre unité, entre salariées, doit se construire pour faire face à la rapacité d'une «mondialisation par le bas».

WWW.ALENCONTRE.ORG

Un article de François Chesnais sur la nouvelle armée de réserve industrielle, pour réfléchir aux mécanismes de la mise en concurrence des salariées entre eux.



Le centre logistique à Embrach (ZH) du groupe alimentaire Aldi qui veut s'implanter en Suisse: en septembre le syndicat a dénoncé le fait que des peintres venus d'Allemagne y travaillent pour Fr. 16.– de l'heure, contre Fr. 31.25 selon la CCT. Pour Aldi, il n'y a pas de dumping salarial.

Mesures d'accompagnement: un fiasco

Les premières «mesures d'accompagnement» sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2004.

Depuis ce jour, la préférence nationale n'a plus cours vis-à-vis des ressortissants européens. Les conditions d'embauche de ces derniers (temps de travail et salaires notamment) ne sont plus contrôlées a priori. Une surveillance a posteriori est censée être effectuée par des commissions tripartites cantonales (Etat, employeurs et syndicats). Les entreprises basées dans les 15 anciens membres de l'UE peuvent mandater en Suisse des travailleurs dits détachés, pour une durée de trois mois au maximum. Elles doivent les annoncer aux autorités, mais sans obligation de préciser leurs conditions d'embauche.

Les mesures d'accompagnement actuelles prévoient que si des contrôles décèlent des cas de sous-enchère «abusive et répétée» les autorités peuvent promouvoir l'extension d'une convention collective de travail (CCT), ou un contrat-type de travail (pour les branches sans CCT) avec la mention d'un salaire minimum.

Le bilan est net: des mesures d'accompagnement ainsi conçues ne sont pas un instrument adéquat pour la défense des droits des salariées (cf. aussi ci-contre):

- Dans une majorité de cantons, les autorités et le patronat sabotent le travail des commissions tripartites, la pièce maîtresse du dispositif. Celles-ci n'ont pas les moyens d'assurer un suivi effectif des conditions de travail, et donc d'établir des constats «d'abus».

- Le critère pour une intervention des commissions tripartites – des cas de sous-enchère «abusive et répétée» – est si restrictif qu'il permet aux employeurs et aux autorités de justifier aisément leur inaction. Pour les employeurs il n'existe pas de salaire abusivement bas. Il n'existe que le «prix du marché», lié aux rapports de forces entre Capital et Travail. Illustration du directeur de l'Union patronale suisse, Peter Hasler: «[Un salaire de Fr. 900.– par mois dans le secteur agricole], ce n'est pas du dumping, c'est tout simplement le niveau actuel des salaires. C'est peu, j'en conviens,

[mais] ce n'est donc pas du dumping que l'on peut sanctionner». (*Vie économique*, mars 2004).

Hasler renvoie à une question de fond: quelle peut être l'efficacité d'une défense des conditions de travail et de salaires qui ne repose pas sur l'affirmation de droits, mais qui est fondée sur l'idée d'abus (de «dumping»). Dans ce système capitaliste la «guerre entre firmes» se fait sur le dos des travailleurs. Tout est acceptable, rien n'est abus, quand la rentabilité doit être assurée. Et chaque année, l'acceptable est fixé un échelon plus bas. Sauf, si une résistance collective s'affirme.

Les mesures d'accompagnement II

Le paquet de nouvelles mesures d'accompagnement qui sera discuté en décembre, lié à l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'UE, comprend six mesures. Trois retiennent particulièrement l'attention:

- **Davantage d'inspecteurs.** «Nous avons en particulier réussi à faire passer l'idée d'un renforcement substantiel des contrôles», déclare le coprésident d'UNIA Vasco Pedrina (*Le Temps*, 9.10.2004). Qu'en est-il? Le message du Conseil fédéral aux Chambres, daté du 1^{er} octobre, propose le critère de 1 inspecteur pour 25'000 emplois. Les cantons peuvent collaborer et une marge de 15'000 emplois est tolérée. Le Conseil fédéral illustre son arithmétique: «Deux cantons décident de créer une structure de contrôle commune. Un canton compte 16'000 places de travail et l'autre 18'000. Un inspecteur suffit (25'000 + 15'000 = 40'000).» Conclusion des sept sages: «On arrive finalement à l'engagement de 150 inspecteurs pour l'ensemble de la Suisse. Dans un premier temps, ce seront certainement un nombre inférieur d'inspecteurs qui seront engagés [...]». De plus, ces nouveaux inspecteurs seront aussi utilisés par les cantons pour la lutte contre le travail au noir (c'est-à-dire contre les travailleurs au noir): «[...] il convient d'éviter la multiplication des contrôles et la charge que de tels

contrôles représentent pour les employeurs», précise le Conseil fédéral (p. 10). En comparaison, le Luxembourg, par exemple, compte un inspecteur du travail pour 3'000 emplois. Le renforcement des contrôles sera vraiment «substantiel»...

- **Annnonce des travailleurs détachés.** Actuellement ces annonces sont des plus sommaires et ne sont pas nécessairement transmises aux commissions tripartites. Le Conseil fédéral propose de renforcer ces obligations: l'identité des personnes détachées, l'activité déployée en Suisse et le lieu où les travaux seront exécutés devraient notamment être communiqués, et transmises aux commissions tripartites. Le Message du Conseil fédéral précise qu'il a considéré «adéquat de laisser au Conseil fédéral le soin de fixer par ordonnance les éléments précis de l'annonce. Il s'agit d'un domaine dans lequel une certaine souplesse est requise» (p. 11). Or, sans indication des salaires et du temps de travail, ces annonces perdent une bonne part de leur utilité.

- **Extension des CCT.** La procédure pour déclarer de force obligatoire une CCT est légèrement simplifiée, avec la suppression du quorum patronal. Mais le Conseil fédéral a maintenu en vigueur toute une série de dispositions limitant drastiquement la portée du changement: «Il n'est pas envisageable de rendre obligatoires à de très petites entreprises, voire à des PME, des règles définies pour des entreprises comptant plusieurs centaines de travailleurs.» (p. 15)

Par contre, deux revendications syndicales élémentaires – une protection contre les licenciements pour les représentants élus des travailleurs ou les délégués syndicaux, la possibilité d'édicter des contrats-types avant la constatation d'abus – ont été écartées. Il n'y a donc aucune raison pour que ce second paquet de mesures d'accompagnement soit plus efficace que le précédent pour la défense des droits de l'ensemble des salariées.

Raisons de grève: des enseignants s'expliquent

Vaud: les grèves de la fonction publique ont été massives les 28 septembre et 5 octobre, particulièrement parmi les enseignant·e·s. Qu'est-ce qui motive cet engagement? Comment s'est-il auto-organisé dans les établissements scolaires? Interview.

L'ampleur des mobilisations dans le canton de Vaud contre le projet d'austérité du gouvernement est sans précédent. Après le succès de la manifestation du 23 septembre et de la demi-journée de grève du 28 septembre (cf. *La brèche* N° 5), plus de 12'000 salarié·e·s ont fait grève le 5 octobre, pendant toute la journée. La mobilisation n'est pas terminée (cf. ci-contre). Dans les écoles, la grève a été très massivement suivie. *La brèche* a souhaité mettre en lumière ce vaste mouvement. Nous avons réuni quatre enseignant·e·s, qui travaillent dans le même niveau de la scolarité, le secondaire I, et qui ne se connaissent pas avant l'entretien. **Etienne** enseigne depuis environ vingt ans dans un collège à Nyon. **Etienne** est enseignant depuis six ans dans un établissement lausannois, **Julien** travaille depuis trois ans dans un autre collège de Lausanne et **Vincent** enseigne à Montreux depuis quatre ans.

INTERVIEW: PHILIPPE MARTIN

Quelles sont les principales motivations des grévistes dans vos écoles?

Etienne – C'est un ensemble de préoccupations: la dégradation des conditions de travail, la baisse de salaires, l'augmentation de la pénibilité. Chez les plus jeunes enseignants, il me semble qu'il y a d'abord la question du salaire. En début de parcours professionnel, les salaires sont loin d'être élevés. Il y a aussi la préoccupation d'avoir un travail qui reste correct pour l'avenir. Pour les collègues qui sont là depuis plus longtemps, c'est un peu différent. Ils ont vu leurs conditions de travail se dégrader et ils veulent réagir. Une partie de ces collègues disent: «personnellement je m'en sors, mais je veux faire grève par solidarité avec les collègues qui débutent».

«Quand j'ai commencé, j'avais 18 élèves, maintenant 28. Les enseignants se rendent compte que ceux qui subissent les conséquences, ce sont les milieux qui ont le moins de moyens financiers.»

Vincent – L'aspect des salaires est moins ressorti dans notre collège, peut-être parce qu'il y a peu d'enseignants avec des salaires très bas. C'était plutôt par rapport à l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes, à la suppression progressive de l'informatique, etc. **Etienne** – Nous avons aussi beaucoup mis en avant la question des prestations: celles fournies par l'école, mais aussi par l'ensemble de services publics. Nous avons eu la volonté de décloisonner, de ne pas nous limiter au domaine de l'enseignement.

Annick – Tous les enseignants voient très bien les conséquences de la politique de ces dernières années – pas forcément

sur leur fiche de salaire mais en tout cas sur leur boulot. Quand j'ai commencé j'avais 18 élèves, maintenant j'en ai 28. Il y a vraiment un ras-le-bol. De plus, les enseignants se rendent compte que ceux qui subissent les conséquences de ces mesures, ce sont les milieux qui ont le moins de moyens financiers. Lorsque des appuis sont supprimés, ceux qui en pâtissent sont les élèves dont les parents ne peuvent pas payer un répétiteur privé! Nous nous retrouvons de plus en plus souvent à devoir dire aux parents: «non, l'école ne peut plus offrir tel appui ou telle option à votre enfant». Quant au thème des salaires, il a été amené par les jeunes collègues. C'est eux qui ont dit: «mon salaire n'est pas aussi bon que ça, il faut arrêter de dire que je gagne beaucoup».

Comment ces préoccupations, ce ras-le-bol, débouchent-ils sur un mouvement de grève?

Etienne – Une partie des collègues, qui sont syndiqués ou qui suivent d'assez près ce qui se passe, se disent qu'on ne peut plus organiser seulement une manifestation par année et qu'il y a cette fois l'occasion de faire une grève. Ces personnes ont été le moteur de la mobilisation. Il y a d'autres collègues, et pas seulement ceux qui débutent à l'école, qui tombent des nues quand on leur apprend ce que prévoit le Conseil d'Etat!

Julien – Dans mon collège, l'investissement syndical avait diminué ces dernières années. L'année passée s'est reformé une sorte de groupe syndical, réunissant les gens qui avaient envie de faire quelque chose. C'est d'ailleurs là que j'ai commencé à m'impliquer plus dans les affaires syndicales. Nous avons beaucoup diffusé les informations provenant des organisations du personnel et nous avons fait nous-même des documents qui résumaient les enjeux. Cette année, quand sont arrivés les premiers rendez-vous de mobilisation, le terrain était déjà préparé. On a pu aller plus loin dans les discussions. Au début, les collègues disaient qu'ils faisaient grève pour

défendre les prestations, parce qu'ils étaient gênés de parler de leur salaire. Mais cela a changé une fois qu'on leur a expliqué comment allaient évoluer les salaires au cours des prochaines années, ce que sont les augmentations annuelles, et pourquoi il s'agit de droits qu'il faut défendre. Au début, seulement ceux qui s'intéressent aux questions syndicales disaient qu'il n'y a pas de différence à faire entre prestations et conditions de travail. Maintenant, si on fait passer aux enseignants du collège un test sur le thème des conditions de travail, ils obtiendront de très bons résultats! Il n'y a plus de doute sur la question de savoir s'il est légitime de faire grève. C'est d'ailleurs pour cette raison que la poursuite du mouvement de grève a recueilli 100% d'avis favorables parmi les personnes mobilisées.

L'information et les discussions ont-elles partout tenu une place aussi importante?

Etienne – Lorsque des collègues nous disent que cela ne sert à rien de faire grève, ils enchaînent généralement en disant qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses de l'Etat. On a alors une discussion sur le financement des services publics, sur la fiscalité. Le message «on paie trop d'impôts» a été tellement martelé ces dernières années qu'il revient souvent dans la bouche de nos collègues. Mais on arrive à leur démontrer que le déficit a été créé, à leur montrer qui en profite.

Annick – On a voulu rappeler le rôle des services publics et le rôle de l'impôt. On posait la question: qui a avantage à dire «moins de service public»? Avec des gens qui politiquement n'ont jamais pensé comme moi, tout à coup on discutait de tout cela et on était d'accord. Je trouve que ça s'est politisé très vite!

Et quelles ont été les difficultés ou les résistances face à la grève?

Annick – Il faut dire que, dans l'enseignement, faire une grève est quelque chose de lourd. On ne peut pas simplement arriver à l'école le jour de la grève et ne pas travailler. Il y a tout un travail de préparation: tes journées sont deux fois plus longues, tu dois faire garder tes enfants. Et après la grève, tu dois rattraper le retard sur ton programme.

Vincent – On s'est aperçu que si certains hésitaient à faire grève, c'était seulement à cause des retenues sur leur salaire. Quelques collègues peuvent très difficilement se permettre une perte sur leur revenu. Pour d'autres, la réti-

cence portait sur le principe de la grève. Par rapport à leur implication dans leur enseignement, renoncer à accomplir leur travail leur pesait beaucoup. Je me suis rendu compte que c'était un sentiment fort.

Julien – Quand on a des journées de formation continue, les enfants restent trois jours à la maison. Et pour l'avenir du service public, on n'oserait pas laisser tomber quelques jours de cours? Il y a un moment où on comprend qu'on ne peut pas faire la grève sans qu'il y ait des conséquences. A ceux qui proposaient de faire grève le mercredi pour qu'elle ne dure qu'une demi-journée, une très forte majorité des collègues a répondu: «Au contraire, il faut aller jusqu'au bout, il faut que la grève perturbe réellement les activités». C'est quelque chose qui m'a surpris: je ne m'attendais pas à ce que ce discours soit aussi fortement repris, aussi bien par les jeunes que par les plus anciens.

Annick – Dans notre établissement, on avait fait une grève en 2001. Depuis cette expérience, les grèves se votent à une quasi-unanimité! Je trouve que cela a vraiment progressé, du point de vue de la radicalisation dans l'école, du fait que l'expérience a montré que ce n'était pas si difficile. D'une fois à l'autre cela se passe mieux, on sait mieux s'organiser. C'est aussi plus facile quand on sent qu'on a le soutien des parents d'élèves.

Justement, comment s'est faite l'information aux parents et à la population, et quelles ont été les réactions?

Vincent – Très peu de parents ont réagi négativement. Au maximum trois ou quatre. Sur le nombre de parents concernés, ce n'est rien du tout, cela indique une forme de soutien tacite. Nous avons également tenu un stand en ville, pendant les vacances scolaires, pour informer et proposer de signer une lettre de soutien. L'accueil était positif. C'était très intéressant de voir les réactions et de se sentir soutenus.

Annick – Pendant la grève, on a fait une petite exposition en ville, sur l'évolution du métier et la dégradation des conditions de travail. On a reçu

beaucoup de soutien, c'était la première fois qu'on en recevait autant. C'était incroyable, les gens nous remerciaient de nous mettre en grève!

Etienne – Je crois qu'une bonne partie de la population remarque que c'est plus difficile d'enseigner aujourd'hui. Elle comprend ce que nous disons quand on lui explique comment cela se passe dans une classe, quand on leur parle des problèmes au niveau de la lecture, des contacts avec les élèves, etc.

Comment est envisagée la suite du mouvement? Les enseignants sont-ils prêts à aller plus loin?

Julien – Dans une des assemblées, nous avons proposé une grève tournante, comme moyen permettant de ne pas trop perturber l'enseignement. Cela a soulevé une forte réaction. Les gens nous ont dit: «maintenant il faut aller vers la dureté, il n'y a pas d'autres possibilités. On n'a pas fait un jour et demi de grève pour faire ensuite quelque chose de plus faible!».

Etienne – Une partie des collègues sont prêts à continuer, à repartir en grève. Pour certains, il s'agit de montrer qu'on n'est plus d'accord de baisser la tête sans rien dire. Ils se mobilisent pour dire aux autorités: «il y a quelqu'un en face de vous». D'autres collègues trouvent qu'avoir fait un jour et demi de grève, c'est déjà beaucoup. Il est vrai que des enseignants ont rat-



Les enseignant·e·s ont joué un rôle moteur dans les mobilisations de la fonction publique vaudoise de cet automne, avec de vraies expériences d'auto-organisation dans les établissements. Ici, la journée de grève du 28 septembre. (Photo: I. Snider)

trapé 150 ans de syndicalisme en une demi-journée. Forcément, le choc est assez brutal...

Julien – Ce que je trouve curieux, c'est que les grévistes ne sont pas nécessairement convaincus que la mobilisation va servir à quelque chose. Certains se mobilisent pour montrer qu'ils ne sont pas d'accord, et pas forcément pour obtenir des résultats.

Annick – C'est normal, puisqu'on n'a pas vraiment engagé le bras de fer. On a fait un peu comme d'habitude: un demi-jour puis un jour de grève. Mais pour l'instant, une grève de deux jours ou plus, en a seulement discuté. On n'a pas atteint le moment où on dit au Conseil d'Etat: on ne retourne pas travailler tant que vous ne cédez pas. C'est pour cela que j'ai trouvé tellement absurde la proposition, à la fin de la deuxième journée de grève, de refaire encore un jour de grève seulement. Cela donne l'impression que tu tournes autour de ton adversaire, mais que tu n'essaies jamais de porter un coup décisif. Dans ces conditions, ce n'est pas étonnant que des gens n'aient pas envie de continuer: si c'est simplement pour tourner autour, on pourra le faire une autre fois!

Vincent – C'est vrai que, pendant les jours de grève, on a un sentiment de force. Mais quand on voit les suites qui sont décidées en assemblée générale, ce sentiment retombe très vite.

Grève le 10 novembre

Une assemblée générale de la fonction publique vaudoise s'est tenue le 28 octobre. Elle devait confirmer un préavis de grève pour le 10 novembre. Cette assemblée s'est tenue au soir d'une journée riche en événements. Dans l'après-midi, le ministre des finances du canton annonçait que les recettes fiscales pour 2005 avaient été sous-estimées de 95 millions de fr. Puis la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) décidait de signer une convention, issue des derniers pourparlers avec le Conseil d'Etat. Cet accord porte sur les années 2005-2007. Il limite l'indexation des salaires à 0,25%, réduit les augmentations annuelles de 20% et introduit une «contribution de crise» de 2% sur la tranche des salaires dépassant Fr. 60'000.- annuels bruts (13^e compris). Ainsi, une partie du personnel subira une baisse nominale de salaire! De plus, cette convention ne touche pas aux coupes prévues dans le financement des services publics et des prestations.

Alors que le budget 2005 du canton de Vaud sera le budget le plus équilibré depuis de nombreuses années, et alors que la mobilisation du personnel n'avait jamais été aussi forte, c'est le plus mauvais accord jamais signé dans le canton. Une majorité de l'assemblée du personnel l'a rejeté et a décidé de confirmer le préavis de grève pour le 10 novembre.

Département chinois mondial ?

Difficile de consulter des revues ou des hebdomadaires – de *The Economist* à *Der Spiegel* – sans qu'apparaisse « le monstre économique chinois ». L'annonce des Jeux olympiques de 2008 n'explique pas tout. Quelques éclaircissements.

CHARLES-ANDRÉ UDRY

L'intégration accentuée de l'économie chinoise à l'économie capitaliste mondiale constitue un élément majeur de sa configuration à venir. L'entrée de la Chine dans l'OMC (Organisation mondiale du commerce), en novembre 2001, après 15 ans de négociations, signalait avec éclat le changement.

Cette intégration s'opère aussi dans le contexte d'une crise durable et conjointe de surproduction de marchandises et de suraccumulation de capitaux. La réaction du capital est visible, actuellement, avec les licenciements et les externalisations dans l'industrie automobile, accompagnés de la mise en place de véritables réseaux productifs transnationalisés (« mondialisés ») et centralisés, placés sous le commandement de holdings (sociétés financières contrôlant d'autres). Ce genre de politique, visant à accroître la rentabilité, est une des origines du chômage. Les « délocalisations », en Chine ou ailleurs, ne jouent qu'un rôle très limité sur le volume de l'emploi, comme le démontre une étude de Maury Harris de l'UBS pour les Etats-Unis (*Wall Street Journal*, 17 septembre 2004). Par contre, désigner la Chine permet de faciliter « l'union sacrée » en Europe, en Suisse, contre « les Chinois » et d'oublier la politique du Capital, de ses représentants et de la défense des salariés, ici et en Chine.

Quant à la Chine, le régime présent d'accumulation capitaliste – qui s'impose brutalement – la conduit logiquement à s'intégrer dans la nouvelle division internationale du travail.

Une photographie des IDE

Jetons un regard sur l'essor et la répartition géographique des investissements directs à l'étranger (IDE). Ils sont effectués par les détenteurs de capitaux dans des entreprises de biens et de services : soit pour les créer, soit pour y prendre une participation, soit pour effectuer une fusion avec un autre grand « acteur ». Ces IDE donnent une certaine photographie de la réorganisation du capitalisme international.

Pour la période 2000-2002, les IDE entrants (donc qui entrent dans les pays) sont les suivants pour quelques pays, en milliards de dollars américains : Etats-Unis : 162,7 (17% du total mondial) ; Allemagne : 91,7 (9,6%) ; France : 50,0 (5,2%) ; Chine : 46,9 (4,9%) ; Hongkong (porte de la Chine) : 33,1 (3,5%) ; Brésil (le géant de l'Amérique latine) : 23,9 (2,9%).

En 2003, les Etats-Unis totalisent des IDE entrants à hauteur de 86,6 milliards (13,3% du total mondial) ; l'Allemagne : 36,3 milliards (5,6%), la France : 36,4 milliards (5,6%), la Chine : 57 milliards (8,7%) ; Hongkong : 14,3 milliards (2,2%) ; le Brésil : 9,1 milliards (1,4%). La Chine se place au 8^e rang de l'ensemble des pays d'accueil pour la période 2000-2002. Et pour le solde des IDE entrants et sortants, elle se place au 2^e rang : juste après l'Allemagne.

L'accès au marché chinois (y vendre) est un facteur significatif pour les firmes qui y investissent. Mais elles s'y implantent de même dans le cadre d'opérations de montage de filières mondialisées de production de biens et de services et d'exportations vers d'autres filiales. Ces IDE s'intègrent donc dans la chaîne productive et de captation de plus-value mondialisée des transnationales.

Depuis la moitié des années 1990, les IDE en Chine ont une forte caractéristique de lancement de projets industriels nouveaux, soit propres, soit le plus souvent en *joint-ventures* (une firme transnationale et une firme encore sous « contrôle étatique » ou privée). Cela est assez différent du processus qui s'est développé au Brésil ou en Argentine, où des secteurs entiers ont été acquis à l'occasion des privatisations de grands secteurs publics.

Sur 740 millions de travailleurs adultes en Chine, 490 millions vivent à la campagne, faisant face à une pauvreté implacable. Voilà un des éléments constitutifs de cette gigantesque armée de réserve industrielle qui permet d'exercer une exploitation brutale.

Cette caractéristique explique, en partie, l'essor des exportations chinoises. Stephen Roach, l'économiste de la grande banque d'affaires américaine Morgan Stanley – qui organise investissements ainsi qu'achats et fusions de firmes –, indique que presque 65% des exportations chinoises, qui ont triplé au cours de la dernière décennie, sont composées de biens issus de la sous-traitance attribuée à des filiales de transnationales (des maillons de la chaîne de production) et à des *joint-ventures*.

La pente ascendante des exportations est raide : 121 milliards de dollars en 1994 et 365 milliards à mi-2003. Si, pour mesurer la croissance des exportations de marchandises, l'on prend comme référence l'indice 1 en 1970, la Chine atteint 141,1 en 2002 et l'Inde 21,4, ce qui indique l'intégration relative de ces deux pays dans l'économie capitaliste internationale. La Chine se situe actuellement à la quatrième place dans le commerce mondial, en ayant passé de 1% du volume mondial en 1980 à 5% en 2003. L'essentiel des exportations est formé de produits manufacturés [voir ci-contre : *La Chine : portrait*]



De 1980 à 2003, la part de la Chine au commerce mondial est passée de 1% à 5%. Ici, le port de Shanghai.

Croissance, gages et redistribution

Le niveau élevé de la croissance du PIB chinois et sa durée frappent les esprits. La production industrielle a augmenté de 16% en 2003, malgré l'épidémie du Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), contre 13% en 2002. Le taux de croissance du PIB tourne autour des 7% à 9%. Les analystes sont à l'affût d'une baisse, par exemple un taux de 9,1% au troisième trimestre, par rapport à 9,6% au second trimestre 2004!

Un peu d'histoire. Deng Xiaoping revient aux commandes, fermement, en 1977. Le tournant desdites « réformes » est pris en 1978. Deng écrit : « Il importe de saisir l'occasion que présente le marasme actuel des pays d'Europe occidentale [référence à la récession des pays de l'OCDE de 1974-1975, qui sera suivie par celle de 1981-1982 qui touchera l'OCDE, mais aussi les pays de la « périphérie », ainsi que la Pologne, l'URSS...] pour développer la coopération avec ceux-ci... La Chine étant un immense marché, de nombreux pays veulent coopérer et faire du commerce avec nous ; nous devons quant à nous savoir en tirer parti. C'est là un problème d'importance stratégique. »

Depuis lors, au travers de diverses phases, le cours des « réformes » s'est approfondi. Et le dernier Congrès du Parti communiste chinois (PCC), le XVI^e, tenu en novembre 2002, a proclamé l'objectif de quadrupler le PIB d'ici à 2020. Si le taux de croissance reste supérieur à 7%, l'objectif peut être atteint.

Toutefois une question s'impose avant toute spéculation sur la croissance future de l'économie chinoise ainsi que sur son rôle (ou non) de réanimatrice à moyen terme de l'économie mondiale : quels signaux politiques ont été donnés en direction des pays impérialistes, les Etats-Unis au premier rang, pour que la caste bureaucratique puisse engager ce tournant ?

Il est possible de les énumérer ainsi, de manière non exhaustive. 1^o En février 1972, en pleine guerre du Vietnam, Richard Nixon rencontre Mao. 2^o En février 1979, attaque militaire contre le Vietnam pour, prétendument, punir l'intervention vietnamienne au Cambodge de Pol Pot. Wang Hui explique : « Une raison pour cette attaque contre un petit voisin, qui autrement ne faisait pas sens, résidait dans le désir d'établir de nouvelles relations avec les Etats-Unis ». 3^o A fin janvier 1979, Deng se rend aux Etats-Unis, en envisageant une « coalition anti-soviétique ». 4^o En 1978-1979, réouverture des liens avec la diaspora chinoise et restitution d'une partie de ses biens. Cette diaspora jouera un rôle d'intermédiation décisive pour les investissements à venir (Chinois de Singapour, Hongkong, Taïwan, Thaïlande, etc.). 5^o La répression infligée, en juin 1989, contre le mouvement de masse symboliquement réuni sur la place Tiananmen. Sans détours, un porte-parole de la diaspora chinoise, Desmond Wong, écrit : « L'ancien premier ministre Lee Kuan Yew observa que pendant que les Américains, les Européens et les Japonais

La Chine : portrait

● **Divisions territoriales** : 22 provinces ; plus Taïwan considéré comme province par Pékin ; plus 5 régions autonomes : Mongolie intérieure, Guangxi, Ningxia, Xinjiang (ex-Turkistan oriental), Xizang (Tibet). Grande inégalité du revenu moyen entre régions : en 2002, si on attribue l'indice 100 à Shanghai, Pékin obtient 67,8, Guangxi décroche l'indice 15,3. La moyenne nationale se situe à 27,8.

● **Population** : 1,3 milliard ; population active évaluée à 757 millions en 2000. Officiellement : 350,5 millions travaillent dans l'agriculture ; avec quelque 140 millions ayant diverses activités qui en dépendent. L'industrie emploie officiellement quelque 132,5 millions de personnes. Dans ce rapport réside la « source inépuisable » de main-d'œuvre corvéable (migrante, entre autres). Un transfert colossal de richesse s'effectue de la campagne vers la ville.

● **PIB croissance** (en%) : 1998 : 7,8% ; 1999 : 7,1% ; 2000 : 8,0% ; 2001 : 7,3% ; 2002 : 8,0% ; 2003 : 9,1%. En Corée du Sud, sur la durée, le taux de croissance a été en moyenne de 8,7% pour les années 1970 et de 6,3% au cours de décennie 1990. Depuis 2000, le taux moyen annuel est 5,2%. La Chine échappera-t-elle à ce trend ? Question économique et sociale.

● **Investissements** (Formation brute de capital fixe) : 36,3% du PIB en 2001, contre 26,2% sur la période 1989-1991. C'est un rapport très élevé. Il pose le problème de sa durée possible et de son efficacité.

● **Exportations** (en milliards de dollars) : 1998 : 183,5 ; 1999 : 194,7 ; 2000 : 249 ; 2001 : 266,1 ; 2002 : 325,7 ; 2003 : 390. **Importations** : 1998 : 136,9 ; 1999 : 158,7 ; 2000 : 214,7 ; 2001 : 232,1 ; 2002 : 281,5 ; 2003 : 370. L'évolution des importations (produits de base et intermédiaires) est, tendanciellement, plus forte que celle des exportations. Dès lors, le solde positif des échanges commerciaux tend à décroître.

● **OMC et Chine** : dès 2006 la Chine doit imposer le respect « de la propriété intellectuelle ». Cette déference est difficile à imaginer. La contre-façon a encore de beaux jours. Un problème plus sérieux : la présence des banques privées en Chine doit être libéralisée. Diverses études estiment que quelque 250 millions de personnes ont une épargne élevée par rapport à leur revenu (étant donné les incertitudes planant sur leur futur). Le total est estimé à 2 trillions de dollars. Or, les banques d'Etat (quatre en forment l'ossature) sont criblées de créances douteuses (ou irrécouvrables). Donc, l'épargne des particuliers, dans l'autre colonne de leur bilan, assure leur équilibre. Si des banques américaines ou japonaises viennent capter massivement cette épargne, les banques publiques verront leurs bilans chahutés. Cela d'autant plus que ces dernières financent des projets immobiliers souvent spéculatifs. Elles sont aussi très engagées auprès de firmes étatiques qui sont délaissées. Une destruction de capitaux et de forces productives installées se dessine à l'horizon ; à ne pas confondre avec un crash.

● **Trois phases dans l'ouverture** : Dans la première phase (fin 1970 et 1980), les gains provenant de la relance de l'agriculture se déversent dans l'industrie rurale légère (aujourd'hui en crise). La deuxième (des la fin des années 1980 et début 1990), est marquée par l'entrée d'IDE en provenance de Taïwan, de Hongkong, de Macao, de Singapour. Ils représentent jusqu'à 47,5% des investissements dans la province de Guangdong. Une troisième phase s'accélère actuellement avec l'afflux d'IDE des pays impérialistes et les relations nouvelles entre la Chine et des économies comme celles de l'ASEAN ou certaines de l'Amérique latine (Brésil, Chili, Argentine).



Usine de montage de BMW à Shenyang, dans le nord de la Chine, en Mandchourie. La plupart des pièces viennent d'Allemagne et servent à produire des modèles de luxe.

de l'atelier

fuyaient la Chine avec leurs capitaux au sortir des incidents de Tiananmen en 1989 [craignant l'ouverture d'une crise politique au sommet et l'instabilité socio-politique], les Chinois de la diaspora ont jugé cette perturbation comme momentanée, et ont obtenu des possibilités d'investissements attractifs, qui ne leur ont pas été contestés». 6° Les investisseurs impérialistes vont assez vite manifester leur confiance dans le rôle du Parti unique, de la police et du syndicat comme courroie de liaison du PCC. Voilà des facteurs de «stabilité sociale» et des conditions de soumission de la main-d'œuvre à une exploitation brutale. Certes les États-Unis et les pays de l'Union européenne (UE) restent minoritaires dans les investissements. Ils n'ont accéléré leur implantation qu'au cours de la dernière décennie. La tournée d'inspection de Deng, en 1992, dans les régions du Sud (Wuhan, Shenzhen, Zhuhai, Shanghai), zones d'investissements privilégiées, donna un signal clair, avant le XIV^e Congrès du PCC en octobre de cette année. 7° Les mises au pas, sans concession, des paysans et travailleurs qui protestent, régulièrement, contre les effets sociaux des «réformes». 8° L'alignement assez net sur les exigences du FMI exprimé par Jiang Zemin lors du XV^e Congrès du PCC en septembre 1997. 9° Et, finalement, le changement de la Constitution par l'Assemblée populaire, en mars 2004, qui déclare que les droits à la propriété privée sont inviolables (ce qui est une avancée par rapport aux changements de 1988 et de 1999, qui marquaient déjà une rupture en relation avec le texte de 1982). Cette énumération illustre un enchaînement de décisions et de transformations socio-économiques qui ont abouti à modifier les modalités du contrôle du surproduit de la société chinoise créé par les travailleuses et les paysans, et accaparé, auparavant aussi, par la caste dominante. Comme l'écrivait Trotsky, en 1940, ceux qui «possèdent le surproduit sont maîtres de la situation», de l'Etat et «des clefs de l'Eglise» (le PCC). Ils modifient donc la forme et les instruments (propriété privée) de ce contrôle du surproduit, se réorganisent comme classe dominante avec ses élites dirigeantes (Parti seul

englobant, administration) et s'associent au capital impérialiste pour tirer bénéfice «du nouvel atelier du monde».

La «corruption» n'est qu'un des moyens – commun au travers de l'histoire du capitalisme – d'accumuler des capitaux pour tenter d'entrer dans les mécanismes plus traditionnels de captation de la plus-value.

Un prolétariat réorganisé d'une main de fer

Pour appréhender le processus en cours [voir: *La Chine: portrait*], il est utile d'avoir à l'esprit un ratio. Sur les quelque 740 millions de travailleurs et travailleuses adultes vivant en Chine, donc en état d'être exploités, la population vivant à la campagne – faisant face à une pauvreté implacable et sans protection sociale – ainsi que celle liée aux activités des zones rurales s'élèvent à 490 millions. L'écart des revenus entre ces deux composantes – rurale et urbaine – de la société ne cesse de croître.

Voilà un des éléments constitutifs de cette gigantesque armée de réserve industrielle qui permet d'exercer une exploitation brutale. Ce ratio n'existait ni lorsque l'URSS implosa, ni dans les pays de l'Est; ni dans les pays semi-industrialisés, plus ou moins en crise, comme le Brésil ou l'Argentine. Ceux qui invoquent les lois sur le travail devraient tendre l'oreille à ce qu'affirmait en 2002 le directeur «de bonne gouvernance d'entreprise» de la transnationale d'articles de sport Reebok: «Qui respecte les lois sur le travail en Chine, aujourd'hui? Personne. Si ces lois étaient respectées, les conditions de travail seraient plus décentes. Mais plus que partout ailleurs où je travaille, ces lois sont bafouées.» (*Associated Press Newswire*, Hongkong, 29 mai 2002)

Un quadruple processus, à gros traits, est à l'œuvre dans la soumission du Travail à l'exploitation du nouveau Capital chinois et impérialiste. 1° Des masses de jeunes travailleuses – entre 17 et 24 ans, car après «elles sont usées et ne sont plus contrôlables aussi aisément» – fournissent cette force de travail qui permet à des entreprises installées dans une ville comme Dongguan – ville côtière qui, pour s'étendre, a dû, comme



Le parti unique réprime avec une poigne de fer toute protestation – et elles sont quotidiennes. Ainsi le 19 octobre, une foule en colère se rassemble devant le siège du parti à Chongqing, une métropole du centre de la Chine, après qu'un commerçant, ayant ses entrées auprès du pouvoir et sûr de son impunité, ait roué de coups un portefaix. La démonstration de force de la police est immédiate.

en Hollande, gagner du terrain sur la mer – de produire à des «prix compétitifs» des chaussures pour le marché mondial. Les salaires – quand ils sont distribués – sont inférieurs à ceux obtenus au Mexique, dans la zone frontalière avec les États-Unis. La majorité de ces femmes vient de la campagne. Ce sont des migrantes [voir ci-dessous: *La vie ordinaire du migrant*], soumises à toutes les contraintes possibles en termes de chantage pouvant s'exercer à partir de l'endettement qu'elles ont contracté pour obtenir un permis et se payer le déplacement, de confiscation par la direction des papiers, de salaires pas versés. Le taux d'exploitation est maximal: durée du travail (12 h et plus par jour); intensité du travail; salaires souvent inférieurs au dérisoire salaire minimum. C'est dans ce sens que, au sein de la concurrence sur un marché du travail mondialisé, s'établissent des repères pour le prix de la vente de la force de travail.

«L'atelier du monde» chinois va certainement servir d'indicateur de la ligne d'étiage vers le bas, dans le processus de mise en concurrence des travailleurs à l'échelle mondiale.

2° Des secteurs de travailleurs des anciens centres industriels – où existent de nombreuses usines d'Etat – sont soumis à des licenciements massifs. Ils composent un ensemble de chômeurs, dont l'ampleur ne se retrouve pas dans la statistique officielle. Ils sont projetés dans la pauvreté. Dans une étude sur les privatisations à Shenyang, dans l'ancien Nord industriel, Antoine Kernien constate: «Plus de 70% des nouveaux pauvres urbains sont d'anciens employés du secteur étatique, employés en congé, à la retraite ou en préretraite... Indirectement, les enfants sont aussi touchés par la crise [mise en faillite] des entreprises d'Etat. Il n'est pas rare aujourd'hui que des parents n'arrivent plus à payer les frais de scolarité qui ne cessent d'augmenter». La concurrence entre ces salariés, les migrants, ceux et celles qui quittent la campagne, est exacerbée et est accrue par des politiques différentes à l'échelle des provinces.

3° Des bataillons de paysans subissent de plein fouet le démantèlement de leur accès à la terre. Il est courant qu'ils soient expropriés par les administrations qui ne leur versent qu'un montant dérisoire. Légèrement, la somme devrait être l'équivalent de 16 années de revenus des récoltes. Mais la loi est faite pour être contournée. Ces terres sont revendues, avec une «plus-value» substantielle, à des opérateurs immobiliers, à des entrepreneurs de travaux publics, à des entreprises nouvellement installées.

Le régime vient de décider de lever les entraves à la commercialisation des terres agricoles, ce qui va accentuer l'expulsion des paysans de la terre. Il faut avoir à l'esprit que l'agriculture chinoise, souvent très intensive, a façonné une main-d'œuvre particulière, disciplinée (par le régime autoritaire aussi); une main-d'œuvre proto-industrielle en quelque sorte. Il y a là un

réservoir pour les travailleurs et travailleuses exigés par le boom industriel et immobilier ainsi que par la demande des nouvelles entreprises s'installant «loin» des côtes.

La concurrence du soja brésilien et d'autres produits agricoles – étant donné les accords passés avec le Brésil et l'adhésion à l'OMC – va aussi déraciner et paupériser des masses de paysans. *Business Week* (4 octobre 2004) souligne que la Chine consomme 40 millions de tonnes de soja et n'en produit que 16 millions; et qu'elle n'a ni l'eau ni la terre pour en produire plus. Une aubaine pour l'agro-exportation capitaliste brésilienne.

4° Une tendance à monter dans les filières de production s'affirme depuis un certain temps: photocopieuses, appareils photo, ordinateurs et même automobiles, avec la possibilité de mettre sur le marché des véhicules hybrides afin d'économiser l'essence et contrecarrer la terrifiante pollution. Mais le déficit commercial dans le secteur des hautes technologies ne cesse de se creuser. Logitech, l'entreprise helvético-américaine, vend sa souris Wanda (sans fil) 40 dollars aux États-Unis; l'entreprise chinoise n'obtient que 3 dollars pour les salaires, l'électricité, le transport et les autres frais. Ces secteurs reposent donc, pour l'heure, sur une exploitation féroce de la main-d'œuvre, bien plus que sur une «assimilation» des technologies.

En conclusion: «l'atelier du monde» va certainement servir – et le fait déjà – d'indicateur de la ligne d'étiage vers le bas, dans le processus de mise en concurrence des travailleurs à l'échelle mondiale, par le biais des échanges au sein des zones de libre-échange et des filières productives transnationales. Cela s'est déjà constaté après la crise de 1997-1998 dans la zone asiatique. ■

Sources: Stephen Roach, «How Global Labour Arbitrage will shape the World Economy», *Global Agenda. Partnering for Security and Prosperity*, 2004; Banque des règlements internationaux (BRI), 74^e Rapport annuel, Bâle, juin 2004; *World Investment Report 2004*, CNUCED, Genève 2004; *World Trade Report 2004*, OMC, Genève; *Wall Street Journal*, 22 octobre 2004. Numéro spécial de *The Economist*, «The Dragon and the Eagle», 2 octobre 2004, 26 pp. Deng Xiaoping, *Textes choisis*, Editions en langues étrangères, Pékin, 1983. *Der Spiegel*, N° 42, 2004. Anita Chan, *China's Workers under Assault. The Exploitation of Labor in a Globalizing Economy*, London, M.E. Sharpe, 2001. Qin Hui, «Dividing The Big Family Assets», in *New Left Review*, mars-avril 2003, pp.83-110 (entretien). Wang Hui, «Fire at The Castle Gate», in *New Left Review*, novembre-décembre 2000; pp. 69-99 (entretien). Foreign Direct Investment on The Development Gateway: *The SGV Review*, septembre 2004, article de Desmond Wrong, «Do You Know where Your competitors are». Trotsky, *Marx vu par Trotsky*, Buchet Chastel, 1970. Antoine Kernien, *La Chine vers l'économie de marché. Les privatisations à Shenyang*, Karthala, 2004. *Politics in China. Moving Frontiers*, Ed. by F. Mongin et J.L. Rocca, Palgrave Macmillan, N.Y., 2002. John King Fairbank, *La Grande révolution chinoise 1980-1989*, Flammarion-Champs, 1998. Cong Cao, «L'industrie chinoise face au défi technologique. Les investisseurs étrangers sont les premiers pourvoyeurs de technologies», *Perspectives chinoises*, N°83, mai-juin 2004.

ALENCONTRE.ORG

Une version plus complète de ce dossier sera disponible sur le site www.alencontre.org. A lire aussi: un portrait de Bush et Kerry, les élections municipales au Brésil, il y a 50 ans, le début de la guerre d'Algérie...

La vie ordinaire du migrant



40% de la population rurale en Chine survit grâce aux transferts salariaux des travailleurs migrants. Ces derniers sont des dizaines de millions, totalement précarisés, soumis à une exploitation maximale, dans la construction notamment

Le «contrôle» des migrations internes de la Chine – parmi les plus importantes de l'histoire, sur une aussi courte période – s'effectue par un permis d'établissement (*hukou*): un pour les zones urbaines, un autre pour les rurales. La course d'obstacles du migrant rural interne à la Chine s'apparente à celle que rencontrent des migrants non européens «arrivant» dans l'Union européenne (UE) ou à des demandeurs d'asile.

Précarité, contrôle policier combiné avec la prévalence de syndicat, travail forcé, sont le lot de millions de travailleurs et travailleuses. Court récit. «Gao Mingyu, un migrant de la province de Henan, dirige un groupe de 50 migrants sur un chantier de Pékin en 2002. Cinq mois plus tard, le chantier arrive à sa fin. Mais les salaires ne sont jamais versés. «Au début, je me suis rendu dans les bureaux de la société chaque jour, en les invitant à manger et en leur donnant des cigarettes. Mais personne d'entre eux ne nous a donné notre salaire.» Mr. Gao rappelle: «Il était de si mauvaise foi. Dès lors, je me suis rendu auprès de diverses administrations, mais toutes m'ont dit que je devais faire appel à la justice. Une procédure en justice coûterait 2500 yuans et nous ne pouvions pas faire face à cette dépense. Finalement, un juge a été envoyé

afin d'écouter notre plainte. Mais les patrons ont simplement nié qu'ils nous avaient engagés. Et le juge semblait les croire. Ils devaient l'avoir corrompu. Maintenant je vis avec des amis et je ne peux même pas me payer un repas, mais je ne suis pas prêt à rentrer chez moi sans avoir obtenu mon salaire.» (Geoffrey York, *Globe and Mail*, 23 octobre 2004).

Quelque 40% de la population rurale survit grâce aux transferts salariaux effectués par les migrants. Cela se produit parallèlement à un transfert annuel estimé par l'OCDE à 24 milliards de dollars par année de l'économie rurale vers l'urbaine: destruction des infrastructures sociales à la campagne et dépenses «majestueuses» dans certaines villes; impôts très lourds pesant sur les paysans; obligations de déposer leur épargne auprès de banques qui financent des projets urbains, etc. Le migrant rural est donc pris au piège.

«Il y a une forte discrimination, très répandue, contre les migrants. Ils sont harassés par la police qui les arrête et leur demande des pots-de-vin parce qu'ils n'ont pas de lieu de résidence. Des millions de migrants sont arrêtés et renvoyés dans leur village d'origine. La majorité d'entre eux ne peut scolariser ses enfants en ville à cause des coûts d'inscriptions et d'autres obstacles administratifs.» (Ibid) ■

BRÈVES

Opel, VW :
le patronat allemand
déchainé

Jeu 14 octobre: les salarié-e-s d'Opel à Bochum, un site de 10'000 emplois, se mettent spontanément en grève. La production est complètement paralysée. General Motors (GM) vient d'annoncer la suppression de 12'000 emplois dans ses filiales européennes (Opel, Saab et Vauxhall), dont quelques 10'000 en Allemagne. Chez Opel, un emploi sur 3 est menacé de suppression.

Face à cette attaque brutale, le syndicat IG Metall renonce pourtant à appeler les salarié-e-s à prendre des mesures de lutte. Son argument: une grève risquerait de «détériorer le climat des négociations avec la direction de l'entreprise». La «grève sauvage» de Bochum, dont IG Metall se garde cependant bien de se distancier, recueille une très large sympathie au sein la population, particulièrement dans la région – la Ruhr – qui a déjà subi le traumatisme de la fermeture des mines de charbons, il y a plus de deux décennies. Par contre à Rüsselsheim, au siège central du groupe Opel, la production continue jusqu'à ce qu'elle soit bloquée (comme au site belge d'Anvers) suite au manque de pièces en provenance de Bochum, le mardi 19 octobre. Ce même jour a lieu une journée européenne d'action contre les projets de GM. Elle n'est cependant pas conçue comme point de départ d'une mobilisation européenne pour une défense commune des emplois. Aucune autre grève ne viendra appuyer ceux de Bochum.

Les grévistes de Bochum résistent pendant six jours à l'appel conjoint du gouvernement, des médias et des responsables d'IG Metall de retourner au travail. Finalement, le mercredi 20 octobre, une majorité de 6'404 personnes présentes lors d'assemblée du personnel répond «oui» à une question soigneusement préparée par les responsables syndicaux: «Voulez-vous que la commission d'entreprise continue de négocier avec la direction et que le travail soit repris?» La grève se termine. La direction d'Opel n'a donné aucune garantie au sujet des emplois, ni des conditions de travail. GM est complètement maître du jeu et peut choisir – le gouvernement social-démocrate suédois et le gouvernement social-démocrate allemand multiplient les offres pour obtenir de GM qu'il s'ave le site de Saab (et s'abre les emplois chez Opel en Allemagne), ou l'inverse. Le refus des syndicats d'une mobilisation et d'une grève européenne a bloqué la seule chance de concrétiser, de donner forme à une solidarité internationaliste entre salarié-e-s. La concurrence de tous contre tous bat son plein: elle est organisée par des gouvernements «socialistes» et GM compte les points.

Ces événements interviennent après l'attaque victorieuse de DaimlerChrysler (DC) contre les salarié-e-s de Sindelfingen (près de Stuttgart) en juin/juillet dernier (cf. *La brèche* N° 4). Un autre conflit social décisif est en cours chez Volkswagen (VW) qui veut réduire ses «coûts de personnel» de 30% d'ici l'an 2011. A nouveau, la menace est, en cas de refus, de supprimer des dizaines de milliers d'emplois. IG Metall accompagne les négociations d'arrêts de travail: c'est une tradition en Allemagne. 30'000 salarié-e-s ont croisé les bras le 27 octobre, 27'000 le 1^{er} novembre. Mais la direction du syndicat a déjà signalé qu'elle accepterait une flexibilisation du temps de travail plus poussée et une baisse de salaire de 10% pour les personnes nouvellement engagées. La direction de VW est, de son côté, décidée – et contrainte par le marché: la concurrence est féroce et ses capacités de production ne sont utilisées qu'à 75%, le taux le plus bas juste derrière Ford et Fiat, de tous les grands constructeurs automobiles (BMW: 96%, en comparaison: NZZ, 16 octobre 2004). La tendance générale du résultat de l'accord qui sera finalement conclu chez VW ne fait, malheureusement, guère de doute. Cette succession de défaites – auxquelles il faudrait ajouter la suppression de 5'500 emplois dans les grands magasins Karstadt et l'augmentation de 38,5 à 40h du temps de travail, tous deux analysés par le syndicat verdi – auront un impact majeur sur le rapport de forces social en Allemagne. Ce vent glacé soufflera forcément sur toute l'Europe. (1.11.2004)



Le 19 octobre, lors de la journée européenne de protestation contre GM, le MFS, rejoint par Unia, a organisé un piquet de protestation devant le siège européen de GM, à Glattbrugg près de Zurich.

Universités: sous l'emprise
de «l'employabilité»

La mise en œuvre des réformes de Bologne n'est que le début d'un processus de refonte des études universitaires. Avec, à la clé, une augmentation de la sélectivité sociale et une adaptation accrue aux exigences des employeurs, au nom de l'«employabilité».

NICOLA CIANFERONI,
GEORGE WAARDENBURG

Les hautes écoles suisses (Unis, EPFs et HES) sont engagées dans la réforme de Bologne. Elles bouleversent à cette occasion leurs programmes d'études. Cela passe par l'introduction de deux nouveaux diplômes (une demi-licence «bachelor» après 3 ans et une licence «master» après encore 1,5 ou 2 ans supplémentaires) et du système de crédits ECTS (European Credit Transfer System), censé «mesurer» la «valeur» du cursus suivi. Officiellement, il s'agit d'encourager la mobilité¹. En même temps, «économiesuisse», la fâtière du grand patronat suisse, propose d'augmenter les taxes universitaires à Fr. 5'000.– par an et les autorités politiques ont repris cette idée: désormais «la secrétaire d'Etat à la science et à la recherche [Charles Kleiber] ne rejette plus l'idée d'augmenter la taxe de façon «raisonnable», soit à Fr. 4'000.– par année comme c'est déjà le cas au Tessin».²

Dans ce contexte, le Rapport sur la refondation du paysage suisse des hautes écoles³ que viennent de publier le Secrétariat d'Etat à la recherche et l'Office fédéral de l'éducation et de la science, représente un guide pour concrétiser et approfondir ces projets de remodelage de l'enseignement supérieur, remettant en cause le droit à une formation de qualité.

Ce rapport rappelle le sens du processus de Bologne: «Au niveau universitaire, le processus de Bologne tend à orienter les études davantage vers l'employabilité»⁴. C'est-à-dire vers une soumission renforcée aux exigences des employeurs futurs.

Cette réforme n'est cependant qu'une étape. La structure d'ensemble des hautes écoles doit être redéfinie. L'objectif officiel est d'«accroître la qualité de l'enseignement supérieur et de la science malgré l'étalement des sciences publiques grâce à une optimisation de l'allocation des ressources»⁵. Comment y parvenir? En procédant à un «remaniement des portefeuilles entre les hautes écoles suisses»⁶.

Pôles de quelle
excellence?

Le rapport pointe un premier levier pour réaliser ce remaniement: «L'offre» universitaire: «La CRUS⁷ a adopté des valeurs limites minimales et maximales concernant les effectifs d'étudiants et le taux d'encadrement des principales filières de bachelor et master» pour orienter l'offre académique vers «l'émergence de pôles d'excellences»⁸. Décryptons: on fixe un nombre minimum d'étudiant-e-s par volée, et les branches qui ne répondent pas à cette exigence seront simplement fermées. D'après les chiffres à disposition, les voies d'étude en linguistique, en langues slaves, langues classiques, langues extra-européennes, archéologie et histoire antique, musicologie, astronomie et géologie seraient supprimées partout sauf dans 1 ou 2 universités⁹.

La diversité actuelle des hautes écoles suisses céderait ainsi le pas à une «répartition des tâches» au niveau national, grâce à un pilotage coordonné des restructurations entre cantons et Confédération. Des branches dites mineures, comme les langues slaves à l'université de Bâle, la filière céramique en HES de Genève, ou l'essentiel de l'enseigne-

ment en arabe, espagnol et russe à l'Ecole de Traduction et d'Interprétation de l'Université de Genève sont déjà victimes de cette logique. Cela répond aux exigences du patronat suisse, qui veut «[un] système [qui] doit tendre vers un meilleur rapport coût/efficacité des filières de formation. L'offre ne doit en principe pas dépasser la demande. Les cursus dans lesquels il y a un nombre restreint d'étudiants ne doivent donc plus forcément être financés... il devrait dès lors être envisageable, lorsqu'il y a ailleurs en Europe des offres similaires de qualité et qu'il n'y a aucune raison économique ou sociopolitique de les maintenir, de supprimer certaines filières en Suisse parce que la demande n'est pas suffisante»¹⁰. Cela obligera les étudiant-e-s à se déplacer contre leur volonté et à en assumer entièrement les coûts. «Là où le marché ne fonctionne pas, l'Etat doit intervenir. Il doit être possible de fermer par exemple les études en astronomie à Bâle, si c'est possible de les faire à Zurich ou ailleurs», en faisant «seulement» deux heures de train aller-retour pour y aller, explique Christian Aeberli d'AvenirSuisse¹¹.

Nouveau carcan
financier

La deuxième innovation proposée par le Rapport sur la refondation du paysage suisse des hautes écoles porte sur le financement des hautes écoles. «Les subventions versées aux universités cantonales devraient être considérées comme des indemnités, comme c'est le cas actuellement pour les HES, et non pas comme des simples aides financières, moins contraignantes.»¹²

Cela devrait aller de pair avec l'introduction de la notion de «coûts standard par étudiant ou par diplôme... fixés par la Confédération»¹³, basés sur un rapport entre professeurs et étudiants. C'est une méthode classique, déjà utilisée dans le secteur de la santé par exemple, et qui a pour fonction d'imposer un carcan financier apparemment objectif, permettant à la fois d'organiser une concurrence et d'imposer des restructurations. C'est dans ce cadre qu'intervient la proposition de hausse massive des taxes. Compte tenu de la politique des caisses vides¹⁴, mettre à contribution les étudiant-e-s – qui auront ainsi pour perspective d'entrer dans la vie active lésés d'une lourde dette, à moins de pouvoir compter sur des parents aisés – semble la solution «miracle», y compris pour nombre de «socialistes».

«Au niveau universitaire, le processus de Bologne tend à orienter les études davantage vers l'employabilité.»

Avec la Réforme de Bologne et les restructurations annoncées, deux lignes de force se dessinent: premièrement un durcissement des conditions d'accès, pourtant très restrictives en Suisse, à une formation supérieure de qualité, et deuxièmement, pour une majorité des étudiant-e-s, un formatage étroit de la formation en fonction d'exigences d'«employabilité», façonnées par les employeurs. Donc, dans les deux cas, un accroissement de la sélectivité sociale du système de formation. Nous y reviendrons. ■

L'élimination scolaire au service de la
répression politique

Le 23 septembre, 600 collégiens ont manifesté à Genève contre le démantèlement de l'école publique. Certaines directions d'établissement ont répondu par la répression.

Le jeudi 23 septembre, jour de grève de la fonction publique genevoise, 600 collégiens ont participé à la grève en manifestant contre le démantèlement de l'école publique. Nombre d'étudiant-e-s ont été empêché-e-s de participer à cette journée d'action: des enseignants ont à dessein agencé ce jour-là des épreuves, menaçant les absent-e-s de sanction (note 1 pour absence injustifiée). Alors que les notes sont censées indiquer un niveau de compétence scolaire, elles sont utilisées ici pour tenter de casser la carrière scolaire d'étudiant-e-s, à juste titre inquiet-e-s du démantèlement de leur formation. Un collègue qui avait, avec une vingtaine d'autres, protesté contre la décision, revendiquée comme telle, d'un professeur du collège [gymnase] de Saussure de tenir le 23 septembre une épreuve afin d'empêcher ses élèves de participer à la grève, a même été sanctionné de 2 jours de renvoi. Face à cette répression inacceptable à l'encontre de jeunes ayant simplement usé d'un droit fondamental – celui de manifester et de faire grève –, le Collectif pour le droit à la formation de Genève a lancé une pétition adressée à la direction du Collège et au Département de l'Instruction publique. Elle a recolté en une semaine plus de 400 signatures. ■

1. Pour obtenir un diplôme il faudra obtenir un certain nombre de crédits. Pour une critique de cette logique comptable qui atrophie l'enseignement supérieur, voir P. Strecker, «La politique de formation du capitalisme contemporain», in *l'encounter* n° 16/2004, disponible sous <http://www.alencontre.org/page/page/news/newswsch25.htm>. 2. *Tribune de Genève*, 28 janvier 2004. Sur le sens des projets patronaux en matière de taxes et de réorganisation des Hautes Ecoles, voir *La brèche* n° 1, p. 5. 3. *Avenir Suisse réinvente la troisième classe*, 3. Berne, 20.9.2004. 4. *Rapport sur la refondation du paysage suisse des hautes écoles*, p. 13. 5. *Idem*, p. 3. 6. *Idem*, p. 4. 7. Conférence des recteurs des universités suisses. 8. *Idem*, p. 31. 9. *NZZ am Sonntag*, 22.8.04. Et il ne s'agit que de branches en lettres! 10. *Hautes Ecoles Suisses: Evoluer pour Survivre*, Avenir Suisse, avril 2004, p. 6. 11. *Bildung ist ein Geschäft*, in *iQ*, n° 43/2004, p. 5. 12. p. 28. 13. *Idem*. 14. Cf. *La brèche* n° 4, pp. 3-4.

www.labreche.ch

Un complément au mensuel avec, notamment, des photos et un bilan du FSE de Londres...

Shops à Fribourg: Non à l'ouverture prolongée!

Le Mouvement pour le socialisme (MPS) lance le référendum contre l'ouverture prolongée des shops de stations d'essence, décidée par le Grand conseil fribourgeois. Les raisons de cet engagement.

P.-A. CHARRIÈRE, W. GILLER, C. PASCHE, G. ZURKINDEN

Comme annoncé, le Grand conseil fribourgeois a adopté le 14 octobre une révision de la Loi sur le commerce (Lcom) autorisant les shops de station essence à ouvrir le soir jusqu'à 21h et le dimanche jusqu'à 19h, ainsi qu'à vendre de l'alcool (cf. *La brèche* N°5). Les syndicats, « liés moralement au patronat »¹ par la signature d'une convention collective de travail (CCT), ont renoncé, comme le Parti socialiste fribourgeois (PSF), à combattre cette révision. Par contre, le Mouvement pour le socialisme (MPS) a décidé de lancer le référendum.

Flexibilité sans limites

Les propriétaires de shops se frottent les mains. Avec cette nouvelle mouture de la Lcom, ils disposeront d'une flexibilité sans limites. John Schopfer, président de l'Association fribourgeoise des exploitants de magasins de stations-service (AFEMS), se déclare très satisfait: «Maintenant, on pourra rentabiliser les investissements faits.»²

Les principaux propriétaires de shops ne sont pas des inconnus. Il s'agit des entreprises pétrolières Total, Shell, BP, Esso et des géants de la distribution, Coop et Migros. Cette révision de la Lcom leur permettra d'exploiter au maximum le potentiel de rentabilité des shops. Ce marché est en pleine expansion. Entre 1997 et 2003, le nombre des shops en Suisse a augmenté de 7%, mais le nombre de ceux disposant d'une surface de vente

supérieure à 50 m² a crû de 80%. Leur chiffre d'affaires annuel avoisine le milliard de fr³. Alors que la mobilité et la flexibilité des horaires imposée aux salarié·es par l'organisation du travail ne cesse de croître, la tendance à l'intégration entre réseaux de transports et commerce est générale: le quotidien français *Le Monde* tirait dans son édition du 6 septembre 2004: «Aéroports, gares, autoroutes: les nouveaux espaces commerciaux».

80% des salariés des shops sont des femmes. 72% des salarié·es n'ont pas d'horaires fixes et 40% travaillent moins de 25h par semaine. 87% travaillent régulièrement le dimanche et 82% après 19h.

En 2004, les plus grands groupes possédant des shops ont engrangé davantage de bénéfices en vendant des biens de consommation courante que de l'essence. Entre 1995 et 2004 le chiffre d'affaires lié aux ventes de produits Coop dans les stations-service a augmenté de 740%⁴. Migros a signé un accord de collaboration avec Valora (Kiosk AG) pour développer sa présence dans ce secteur: son ambition est de passer de 180 à 400 millions de fr. de chiffres d'affaires

annuel dans les shops. Coop et Migros calquent leur stratégie sur les grands distributeurs français, qui vendent autant d'essence que les pétroliers, utilisant le carburant «comme produit d'appel pour attirer les clients à l'intérieur des magasins où sont réalisés les bénéfices»⁵.

Le secret de la réussite des shops est simple: des salariés précaires, hyperflexibles et mal payés et des consommateurs arnaqués par des prix élevés. Les produits de base vendus dans les shops coûtent en moyenne un tiers plus cher que dans les supermarchés⁶. Pour renforcer leur position face à la concurrence, Coop et Migros misent cependant sur un alignement des prix dans les shops qu'ils contrôlent sur ceux de leurs grands magasins. L'ouverture du soir et du dimanche est aussi un «atout» pour permettre aux shops de rogner de nouvelles parts de marché, notamment au détriment des petits commerces. Cela est d'autant plus important dans un contexte où la compétition dans le domaine du commerce va être exacerbée en Suisse par l'arrivée en force des leaders allemands du «prix cassé», comme Aldi qui annonce l'installation de son centre de distribution à Domsdidier, dans le canton de Fribourg⁷. Aldi «le nouveau Wal Mart?», tirait le 26 avril dernier l'hebdomadaire *Business week*, pour caractériser ce groupe qui a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires de 37 milliards de fr. dans 7000 magasins dans le monde.



En 2003, les syndicats fribourgeois avaient combattu un projet analogue d'ouverture prolongée de shops. Pourquoi une CCT, sans amélioration substantielle, a-t-elle suffi à leur faire oublier les bonnes raisons qu'ils avaient de dire NON – et qui sont reprises par l'USS pour son référendum national «Non au travail du dimanche»?

Lcom contre CCT: un marché de dupes

Comme dans le reste du secteur de la vente, les femmes sont majoritaires parmi les salariés des shops. Pas étonnant d'y retrouver les caractéristiques des secteurs dits féminins⁸: une majorité d'emplois à temps partiel – 80% des salariées des shops – qui rimant avec flexibilité et sous-emploi. Près de 72% des salariées ne disposent pas d'horaires fixes et 40% travaillent moins de 25h par semaine. 87% travaillent régulièrement le dimanche et 82% après 19h. Le travail du dimanche et du soir ne donne droit à aucune compensation salariale. Les salaires sont très bas puisqu'ils n'atteignent pas Fr. 3'000.– net pour un plein temps!

Les syndicats du canton de Fribourg ont renoncé à combattre la Lcom en arguant du fait qu'une CCT a été conclue pour les salarié·es des shops. C'est un marché de dupes. Cette CCT n'apporte pas d'améliorations substantielles pour les salarié·es, en dehors de la garantie d'un 13^e salaire. Seules les personnes employées à plus de 70% – une stricte minorité! – auront droit à un salaire mensuel fixe. Les salaires demeurent pour la plupart en dessous de Fr. 3'000.– net, à plein temps et ils ne sont réglés que dans un avenant annuel, qui peut aisément être remis en cause. Les suppléments pour le travail du soir tiennent de l'escroquerie: seules les personnes travaillant plus de 4 soirs par semaine en moyenne mensuelle auront droit à un supplément de 25% pour les soirs excédant cette

moenne. Aucun supplément n'est prévu pour le travail du dimanche. Cerise sur le gâteau, cette CCT aggrave la flexibilité prévue par la Lcom en prévoyant une annualisation du temps de travail!

On comprend la satisfaction du patronat. On comprend moins celle exprimée du côté syndical. Xavier Ganoz, d'Unia, se déclare ainsi «très satisfait de voir enfin cette saga des shops s'achever». Il explique que la CCT est «le fruit de longues, multiples et dures négociations»⁹. La CCT fribourgeoise est en réalité la copie conforme de celle établie dans le canton de Saint-Gall et qui a servi au même type d'«échange». A la différence que la CCT saint-galloise ne prévoit pas d'annualisation du temps de travail et ne relève pas les salaires minimaux dans un avenant annuel.

Le nouveau coprésident d'Unia, Vasco Pedrina, a expliqué que «la question du dimanche est une question de principe»¹⁰, pour expliquer le soutien de son syndicat au référendum national «Non au travail du dimanche» (cf. encadré). Pourquoi ne l'est-elle pas également pour Unia Fribourg dans le cas des shops?

Un enjeu de société

L'enjeu ne se limite pas aux salarié·es des shops. Le directeur de l'Union Patronale fribourgeoise est clair: «Cette convention, c'est un point de départ, pas un aboutissement»¹¹. La suite est déjà prévue: échanger une convention englobant tout le secteur de la vente contre un assouplissement des heures d'ouver-

ture¹². Pour les patrons, la «saga des shops» est un pas vers la généralisation des ouvertures du soir et du dimanche, au niveau cantonal et national. Les vendeuses seront les premières touchées. Mais si les horaires d'ouverture des commerces sont étendus, les fournisseurs, les entreprises d'entretien et de nettoyage, mais aussi la Poste ou les banques devront suivre.

Un pas de plus sera ainsi franchi vers une situation où les salarié·es ont de moins en moins de maîtrise sur le temps de travail – Combien? Quand? Quels sont les moments préservés de la journée et de la semaine? – et donc sur leurs temps de vie. Avec eux, c'est la collectivité dans son ensemble qui est ainsi progressivement expropriée, au nom d'intérêts privés, de la capacité d'agencer les rythmes de la vie sociale, en tenant compte d'objectifs – moments communs réservés au repos et à la sociabilité, par exemple – collectivement et démocratiquement établis. C'est aussi contre cela que nous nous battons en lançant le référendum contre la révision de la Lcom.

1. *La Gruyère*, 23.9.2004.
2. *La Liberté*, 23.10.2004.
3. *Le Temps*, 27.8.2004.
4. *Le Temps*, 10.6.2004.

5. C. Jacquin, *Les coulisses de la grande distribution*, Albin Michel, 2000, p. 93.
6. *Le Matin*, 21.9.2004.
7. *La Gruyère*, 23 septembre 2004.
8. Les chiffres utilisés ici sont tirés de deux enquêtes du syndicat Unia auprès des salarié·es des shops, l'une au niveau national en 2002 et l'autre dans le canton de Fribourg en 2001.
9. *La Liberté*, 23.10.2004.
10. *Le Temps*, 9.10.2004.
11. *La Gruyère*, 23.10.2004.
12. *La Liberté*, 23.10.2004.

Dans les gares et ailleurs!

Le «radical immobilier zurichois» Hegetschweiler, représentant de l'Association des propriétaires allemands (HEV), a de la suite dans les idées: il s'active à démanteler les droits des locataires tout en multipliant de juteux projets immobiliers. On le retrouve autour du concept de «rail city» visant à transformer les gares en énormes centres commerciaux. Logiquement, il a déposé une motion visant à généraliser le travail du dimanche dans les magasins situés dans une gare (ou dans les parages). Ce qui a fait dire à Jean-Philippe Maître (PDC/GE), rapporteur de la commission du Conseil national: «Ce projet a un seul but, c'est la clarification de la situation actuelle. Il n'a absolument pas pour objet de relancer la question du travail du dimanche, sur laquelle le peuple s'est prononcé en votation fédérale».

Pourtant, à peine la motion Hegetschweiler adoptée, le Conseil des Etats passe à l'étape suivante: il adopte une motion de la commission de l'économie et des redevances visant à «étendre les possibilités de travailler le dimanche». Cela pour éviter les problèmes «d'inégalités de traitement et de distorsion de concurrence entre les commerces situés dans les gares et ceux dont la localisation ne leur permet pas d'occuper des travailleurs le dimanche», selon les termes du conseiller fédéral Joseph Deiss.

La méthode patronale est simple. On s'appuie sur la pratique tolérée pour les shops des stations essence pour obtenir une libéralisation du travail du dimanche dans les gares. Pour dire immédiatement après: ce n'est pas juste pour les autres magasins, donc la seule solution est désormais de permettre partout le travail du dimanche! Et certains sociaux-démocrates apportent leur petite contribution, comme Simoneta Sommaruga, conseillère aux Etats bernoise: «Il y a des exemples positifs de cantons – Saint-Gall en particulier – où il a été possible de faire accepter par la population des heures d'ouverture prolongées grâce aux mesures d'accompagnement», c'est-à-dire grâce à la CCT type proposée par l'Union pétrolière et qui a aussi été reprise à Fribourg (cf. supra).

Au niveau national, il est plus difficile de bricoler une CCT pour servir de monnaie d'échange. L'Union syndicale suisse (USS) a donc décidé de lancer le référendum et c'est une bonne chose. Ses 10 arguments contre le travail du dimanche sont pertinents. Mais pourquoi deviennent-ils caducs dès qu'on leur oppose, au niveau cantonal, la signature de la CCT de l'Union pétrolière?

CONVAINCUS? AIDEZ-NOUS!

Vous êtes convaincu·es de l'importance de ce référendum? Aidez-nous à récolter des signatures! Du matériel de campagne ainsi que des renseignements sur les récoltes prévues sont disponibles auprès de: mps-fribourg@bluemail.ch ou 079 308 43 85.

Cellules souches : quels repères pour un choix ?

La votation du 28 novembre sur les cellules souches pose une question : est-il moralement acceptable que des embryons humains soient utilisés un jour pour soigner des malades ?

ROBERT LOCHHEAD

Malgré deux siècles d'embryologie, la différenciation de l'embryon reste un grand mystère pour la biologie du XXI^e siècle. Si toutes les cellules de l'individu possèdent les mêmes chromosomes, portant les mêmes 30'000 gènes environ, comment se différencient-elles, à partir de la cellule initiale unique qui résulte de la fusion de l'ovule et du spermatozoïde, en cellules osseuses, nerveuses, etc., au total en 200 tissus différents ? Comment chaque cellule de l'embryon sait-elle selon sa position à quel tissu et quel organe elle doit donner naissance au bon moment ?

Six jours après la fécondation, l'embryon sur le point de s'implanter par la nidation dans la muqueuse utérine de la mère est une petite boule de moins d'1 mm de diamètre et de quelques centaines de cellules, le blastocyste. Pourquoi les huit premières cellules de l'embryon sont-elles encore « totipotentes », c'est-à-dire que chacune pourrait donner un bébé complet ? Pourquoi les cellules du blastocyste entre le 6^e et le 14^e jour sont-elles encore « pluripotentes », c'est-à-dire que chacune peut encore se différencier en toutes sortes de tissus ? La cassure accidentelle d'un blastocyste peut encore donner naissance à des vrais jumeaux, voire à des vrais triplés, alors que la cassure d'un embryon plus vieux de quelques jours seulement entraîne tout simplement sa mort. Le 15^e jour, soit 9 jours après la nidation, la ligne primitive de l'embryon est déjà visible au microscope. Elle marque l'axe de la future colonne vertébrale.

Que sont les cellules souches ?

En novembre 1998, pour la première fois, des biologistes des Etats-Unis ont réussi à cultiver des cellules prélevées sur des blastocystes humains et à induire artificiellement leur différenciation en certains tissus. Depuis lors, environ 70 lignées de cellules différentes ont ainsi pu être dérivées. Les recherches visent à utiliser ces cellules afin d'en faire des transplants d'un genre nouveau permettant de guérir des maladies provoquées par un manque ou une déficience de certaines cellules chez le patient. Certaines pistes sont prometteuses mais aucune n'a encore abouti à ce jour. Il y faudra sans doute des années de recherches.

La source de ces cellules souches sont les embryons dits « surnuméraires » qui restent en trop dans les programmes de fertilisation in vitro de couples stériles et qui sont destinés à être détruits.

Comme toute transplantation, l'emploi thérapeutique des cellules souches se heurtera aux réactions de rejet du système immunitaire du patient. C'est pourquoi on cherche à conférer aux cellules souches embryonnaires le bagage génétique du patient, par remplacement des noyaux de l'embryon par un noyau prélevé sur le patient à soigner, afin qu'elles ne fassent l'objet d'aucun rejet. C'est le clonage dit thérapeutique, que la loi qui nous est soumise interdit absolument, entre autres parce qu'on ne sait remplacer que le noyau de l'ovule et que cela implique donc qu'on crée un embryon dans l'unique but de l'exploiter. Quelques premiers résultats ont été obtenus aux Etats-Unis en 2001 et en Corée du Sud en 2004, mais encore assez peu concluants.

D'autres recherches portent sur les cellules souches qui contiennent certains organes de l'adulte et qui permettent leur régénération partielle et leur réparation. On ne sait pas si elles sont aussi pluripotentes que les cellules souches embryonnaires, mais elles éviteraient et les problèmes éthiques et les problèmes de rejet. Les opposants à la loi en font grand cas et exigent que la recherche s'y limite exclusivement. Les chercheurs répondent que les cellules embryonnaires sont beaucoup plus faciles à cultiver et apportent plus de lumière sur la différenciation et qu'en tout état de cause les deux recherches ne peuvent qu'être complémentaires.

La loi soumise à votation

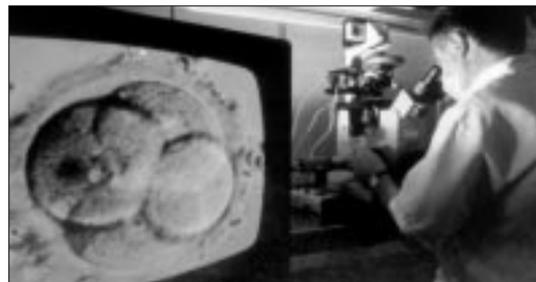
La Loi relative à la recherche sur les cellules souches (LRCS) soumise à votation le 28 novembre prochain autorisera pour la première fois en Suisse le prélèvement de cellules souches sur les embryons surnuméraires afin d'en faire l'objet de recherches. Les conditions en sont relativement restrictives :

- dans un but de recherche thérapeutique ou de biologie humaine seulement ;
- sur autorisation chaque fois de l'Office fédéral de la santé publique après préavis d'une commission d'éthique ;
- prélèvement seulement sur des embryons de 7 jours au plus ;
- consentement écrit du couple concerné ;
- interdiction du clonage thérapeutique ;
- interdiction du commerce des cellules souches, qui doivent rester gratuites comme le sang ou les organes transplantés ;
- obligation de publication des résultats.

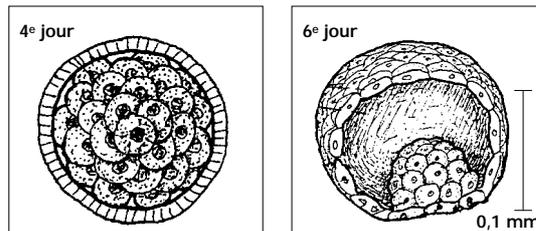
Par rapport au projet du Conseil fédéral, les Chambres ont restreint la loi aux cellules

souches seulement. La question de la recherche sur les embryons a été renvoyée à la loi en préparation sur la recherche sur l'être humain. Elles ont aussi restreint à 7 jours d'âge le délai pour prélever les cellules dans l'embryon, contre 14 jours dans le projet original ainsi que dans tous les autres pays connaissant de telles réglementations. La LRCS est assez analogue aux législations de la Suède, du Danemark, des Pays-Bas, de la France et de l'Autriche. La loi allemande est beaucoup plus restrictive et la loi du Royaume-Uni beaucoup plus permissive, puisqu'elle autorise le clonage thérapeutique.

Cette loi nous paraît assez raisonnable, d'autant plus qu'elle sert à autoriser la recherche. Seule la recherche permettra de confirmer ou d'infirmer l'intérêt thérapeutique des cellules souches et de révéler tant les potentialités que les problèmes. On peut lire dans le matériel de propagande de l'appel de Bâle opposé à la LRCS : « La recherche n'en est encore que dans l'enfance (in Kinderschuhchen). » Les Verts écrivent : « La recherche dans de nouveaux domaines ne doit être autorisée qu'au moment où tous les doutes ont pu être écartés. »



Deux jours après la fécondation, l'embryon est formé de quatre cellules.



Jusqu'au 5^e jour après la fécondation, l'embryon est un amas de cellules en forme d'une petite boule encore enfermée dans la zone pellucide de l'ovule : la morula.

Le 6^e jour, l'embryon formé de quelques centaines de cellules a pris la forme d'une petite boule creuse : le blastocyste.

(6.09.2003) N'est-ce pas raisonnable à l'envers ? La recherche doit justement pouvoir avoir lieu, dans des limites contrôlées et légales, pour la faire sortir de l'enfance et lever les doutes.

Nous rejoignons par contre les opposants de gauche sur la question des brevets. Nous sommes contre le droit des brevets et avons dénoncé la frénésie de prises de brevets sur le vivant : variétés, gènes, etc. (cf. à l'encontre N° 2 et 3, nov/déc 2001, www.aalencontre.org, archives) Cette vague de privatisation

menace notamment la libre circulation des idées et la vitalité de la recherche scientifique elle-même. Elle doit être combattue par la défense du domaine public et de la recherche publique. L'article 27 de la LRCS a le mérite d'interdire la prise de brevet sur les méthodes thérapeutiques ou de diagnostic ainsi que sur les lignées de cellules souches cultivées mais non modifiées. Par contre, elle exclut implicitement de cette interdiction les cellules souches modifiées en moyens thérapeutiques,

en renvoyant ces cas à la législation en vigueur, et en particulier à la révision prochaine de la loi suisse de 1954 sur les brevets. Nous ne l'acceptons pas.

Pendant, ce n'est pas là l'objet central de la loi qui nous est soumise le 28 novembre. La votation du 28 novembre portera sur le choix d'autoriser ou non la recherche sur les cellules souches embryonnaires : nous nous prononçons en faveur d'une autorisation ainsi conçue.

Gauche contre droite ?

La recherche sur les cellules souches embryonnaires se heurte à une forte opposition de milieux de gauche, comme toutes les nouvelles technologies reproductives et génétiques depuis la fin des années 1980. Un des référendums contre la nouvelle loi émane de l'Appel de Bâle contre la technologie génétique, initié par des féministes radicales. Lors du vote du Conseil national, le 19 décembre 2003, la Loi relative à la recherche sur les cellules souches (LRCS) a été adoptée par 103 voix contre 57 et 25 abstentions. Les NON regroupaient 5 conseillers nationaux du groupe évangélique, divers conservateurs (en particulier démocrates-chrétiens), les Verts et une majorité des socialistes : 21 non contre 12 oui (les Romands et le médecin tessinois Franco Cavalli) et 18 abstentions. Le PSS a cependant décidé lors de son Congrès des 23 et 24 octobre derniers de soutenir la LRCS.

Une société qui reconnaît le droit à l'avortement n'en devient pas pour autant barbare. Pourquoi serait-ce le cas d'une société qui utilise, dans certaines conditions fixées par la loi, des embryons cultivés in vitro pour soigner des personnes ou des fœtus ?

Il y a dans la gauche depuis des années une indignation passionnée à ce sujet. Ces technologies sont vues comme une mainmise sur la biologie humaine la plus intime par une médecine arrogante et une industrie de la recherche médicale et pharmaceutique assoiffée de marchés nouveaux à exploiter. Face au spectre d'une commercialisation d'embryons humains artificiellement créés, modifiés génétiquement et sélectionnés, d'une instrumentalisation industrielle de la vie humaine, cette gauche estime qu'une défense intransigeante du « tabou » (le mot que les Verts utilisent à ce propos de l'inviolabilité de l'embryon humain est un rempart indispensable pour défendre la dignité de la vie humaine. Nous avons expliqué dans le numéro du 1^{er} mai 1992 de

l'ancienne série de *La brèche* que, tout en partageant cette crainte qui se nourrit des nombreux exemples de prostitution de la science au capitalisme, nous plaitions pour un tri plus bienveillant parmi ces nouvelles technologies et que nous pensions que la sacralisation de la Nature est mauvaise conseillère en morale.

L'opposition à ces technologies émane, en Suisse comme dans le monde, principalement d'une droite conservatrice, de l'Eglise catholique et des organisations opposées au droit à l'avortement. Deux exemples en sont le vote du Parlement européen contre l'utilisation des cellules souches au printemps 2003 et l'attitude du président américain George W. Bush qui, par refus de principe, restreint le plus étroitement possible le financement fédéral à ces recherches.

Les deux autres comités référendaires contre la LRCS sont l'Aide suisse à la mère et à l'enfant et Oui à la vie : ils ont recueilli bien plus de signatures que l'Appel de Bâle. La même gauche qui s'oppose à l'utilisation des embryons pour des recherches de thérapies nouvelles défend contre les conservateurs religieux, pour de très bonnes raisons, le droit à l'avortement (c'est-à-dire, faut-il le rappeler, la mort d'embryons humains) et le droit au mariage des homosexuels, deux nouveautés historiques rompant totalement avec la tradition de sacralisation de la Nature. N'y a-t-il pas la quelque contradiction ?

La défense de la vie, de la dignité et du bonheur de la personne vivante est un meilleur étalon pour la réflexion morale. Le droit à l'avortement montre la voie. Les intérêts et la volonté de la femme enceinte sont, dans certaines conditions, placés au-dessus de la survie de l'embryon. Une société qui reconnaît le droit à l'avortement n'en devient pas pour autant barbare. Pourquoi serait-ce le cas d'une société qui utilise, dans certaines conditions fixées par la loi, des embryons cultivés in vitro pour soigner et faire survivre des personnes déjà nées ou des fœtus viables mais malades ? Les traitements issus des cellules souches ne sont pour le moment que des espoirs futuristes. Mais, demain, face à quelque traitement révolutionnaire de maladies américaines incurables, va-t-on devoir les dédaigner au nom de la défense du droit à la vie des embryons humains et de leur dignité ?

Une terre pour deux peuples. Histoire de la Palestine moderne

de Ilan Pappé, Paris: Fayard, 2004, 357 p. (traduit de l'anglais).

GEORGE WAARDENBURG
Ilan Pappé enseigne les sciences politiques à l'université de Haïfa, en Israël. Spécialiste internationalement reconnu de l'histoire politique contemporaine au Moyen-Orient, il compte parmi les historiens israéliens dits «révisionnistes», la nouvelle génération d'historiens des années 1980-1990 qui ont remis en cause, par leurs recherches, la mythologie sioniste entourant la naissance de l'Etat d'Israël en 1948.

Dans son dernier livre, Pappé retrace l'histoire de la Palestine moderne depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à la deuxième Intifada, déclenchée à l'été 2000 (cf. aussi en p. 12).

Sa perspective est profondément originale en comparaison avec les «analyses» dominantes de la région et de son histoire. «L'histoire de la Palestine est avant tout celle d'un peuple indigène rejoint par de nouveaux venus. Les membres de ce peuple qui n'appartenaient pas à l'élite ont cherché à s'adapter à la nouvelle réalité de l'immigration et de la colonisation, alors que les élites politiques ont préféré le conflit et le recours aux moyens militaires pour essayer d'infléchir la situation en fonction de leur interprétation personnelle. (...) Pour qu'une initiative de paix, quelle qu'elle soit, puisse réussir, il faut fermer le chapitre de l'expropriation. Reconnaître l'acte même d'expropriation – en acceptant le principe du droit au retour des réfugiés palestiniens – pourrait

être le geste décisif qui ouvrirait la porte à la fin du conflit.» (p. 287)

Pappé part de l'étude approfondie de la réalité historique pour mettre en lumière l'imbrication des contradictions sociales, en particulier l'importance centrale de celles entre, d'une part, les «élites», sionistes, traditionalistes (juives, chrétiennes, musulmanes), nationalistes palestiniens, islamistes, et, d'autre part, les populations vivant et travaillant en Palestine. Ces rapports de domination et d'exploitation entre «élites» et populations ont toujours été fortement influencés par les différents projets impérialistes dans la région, notamment britanniques puis américains.

Pappé rappelle qu'un autre développement historique, vers une structure politique unifiée et commune à toutes les habitations de la Palestine, a été esquissé à plusieurs reprises. Son échec, jusqu'à aujourd'hui, est dû à l'opposition acharnée de toutes les différentes élites, en tout premier lieu les élites sionistes, à cette solution, la seule qui puisse converger avec les intérêts fondamentaux des différentes populations de la Palestine.

Ainsi, l'immigration juive n'avait pas empêché des convergences entre populations. Le premier syndicat de Palestine est né en 1920, fondé par des Palestiniens, Juifs, et Arabes de Syrie et d'Egypte. Il était présent dans les chemins de fer, les services postaux et

télégraphiques, et dans les industries régies par l'occupant britannique. Il a fallu près de dix ans au syndicat sioniste Histadrut, fondé la même année, pour obliger la plupart des travailleurs juifs à mettre «l'intérêt national» avant leur solidarité de classe. Ce qui mena en ricochet à la création d'un syndicat général des travailleurs palestiniens, donc à l'institutionnalisation du clivage juif/palestinien au cœur du salariat moderne de la Palestine.

Pappé montre aussi de manière convaincante comment le développement ces trois dernières décennies des mouvements religieux fondamentalistes, comme le Djihad islamique et la Hamas dans les territoires occupés ou encore le parti Shas (qui revendique une théocratie juive en Israël), se nourrissent toutes du désarroi des populations arabes et juives. Pappé attire en particulier l'attention sur les politiques néo-conservatrices extrêmement brutales mises en œuvre par tous



les gouvernements israéliens depuis la fin des années 1970.

Le compte rendu détaillé de nombreux faits socio-politiques pertinents, les différents glossaires, l'index, la riche bibliographie et la chronologie finissent de rendre ce livre indispensable. ■

The Clash - The only Band that matters¹

Les 25 ans de *London calling*

CÉCILE PASCHE

15 novembre 2002, Londres brûle. L'incendiaire? Joe Strummer, ancien chanteur des Clash. Ce feu, les pompiers ne l'éteindront pas. Ils sont en grève et, ce soir-là, Joe joue pour eux. Moment historique: vingt ans après la dissolution des Clash, Joe est rejoint sur scène par Mick Jones, l'ancien guitariste. Moment unique. Un mois plus tard, le 22 décembre, Joe Strummer meurt. Tous les «rebelles qui ont une cause» sont un peu orphelins.

Deux ans plus tard, Mick Jones déménage. Au fond d'une vieille caisse, une bande. Un petit miracle dont l'histoire du rock a le secret: Mick Jones tient entre ses mains les «*Vanilla Tapes*», perdus il y a 25 ans. *Vanilla*, du nom du studio où les Clash travaillèrent durant 6 mois pour donner naissance à *London calling*. Découverte prétexte à l'édition d'un coffret anniversaire en quatre parties. L'album original, avec sa pochette mythique: Paul Simonon fracassant, avec classe, sa basse. Les *Vanilla Tapes*, enregistrements qui nous projettent dans l'intimité sonore d'un travail en progression. Le DVD *The Last Testament* y ajoute les images. Enfin, un livret ballade qui nous emmène dans le Londres des Clash.

«Rock against Racism»

1976. La crise s'installe. En Grande-Bretagne, comme en Europe, le chômage explose. Le Premier ministre travailliste trahit les espoirs du mouvement populaire qui l'avait porté au pouvoir deux ans plus tôt. Le National Front, parti fasciste, profite du sentiment d'insécurité généré par la crise pour distiller sa propagande raciste. C'est dans ce contexte que naît le mouvement punk, que les Clash s'engagent dans la brèche ouverte par les Sex Pistols. The Clash. Un nom sans équivoque pour un collectif de combat. Joe Strummer en est le chanteur, le moteur. Rude boy, il donne à sa révolte une dimension politique, qui lui fait pousser sa voix jusqu'à l'étouffement, qui lui fait vivre chaque concert comme un match de boxe, jusqu'au sang. Paul Simonon en est le bassiste, engagé pour sa belle gueule. Nourri au reggae de la communauté jamaïcaine de Brixton, il

est la classe, la «coolitude absolue», le garant du style des Clash. Mick Jones en est le guitariste, le musicien créateur. Il est l'artiste introverti, parfois capricieux, qu'il faut protéger. Topper Headon, recruté après le premier album, en deviendra le batteur. Junkie aux baguettes magiques, son jeu sûr et varié constituera l'ossature du groupe. Leur musique est l'expression constante d'un lien organique avec le prolétariat multiculturel du «Westway» londonien (Brixton, Clapham). Elle se nourrit de cette réalité et irrigue les luttes qui y naissent. S'il devait y avoir une bande originale d'une révolution urbaine, ce serait la musique des Clash écrivait à l'époque un militant anti-raciste². En 1976, Joe Strummer et Paul Simonon sont au cœur des émeutes qui éclatent lors du carnaval de Nothing Hill, suite au harcèlement policier dont certains immigrants sont victimes. En 1978, les Clash sont parmi les moteurs du premier festival «*Rock against Racism*». Deux anecdotes qui, comme leur musique, témoignent d'un engagement sans faille.

«Rebelle avec une cause»

London calling sort à la fin de l'année 1979. Musicalement, ce troisième album est l'expression la plus aboutie de ce lien organique avec le Westway: punk, ska, jazz, reggae, rockabilly s'y entremêlent. Politiquement, il est explicite, voire visionnaire. Joe Strummer dira à ce propos: «*nous tâtonnions dans une perspective socialiste vers un futur où le monde serait moins misérable*». Petit aperçu d'une bande originale qui soutient

aujourd'hui encore nos révoltes. L'album s'ouvre sur *London calling*. Le son des guitares est angoissant, le rythme martial. «*Londres se noie/la guerre est déclarée/l'âge de glace arrive*...» Des paroles écrites alors que Margaret Thatcher est au pouvoir depuis quelques mois. Oscillant entre une légèreté séduisante et un rock lourd, *Clampdown* est un appel contre toute tentative de travailler pour la répression: «*Aucun homme né avec une âme vivante ne peut travailler pour la répression, la fureur doit l'emporter, la colère est un pouvoir, sais-tu que tu peux l'utiliser?*» *Guns of Brixton* est l'un des rares morceaux écrit et composé par Paul Simonon. Un concentré de révolte profonde, écrit deux ans avant les émeutes de Brixton. Un reggae envoûtant, dominé par la basse évidemment. Un sentiment d'absolu pour un morceau sublime. «*Lorsqu'ils frapperont à ta porte, comment leur répondras-tu? Avec les mains sur la tête ou sur la gâchette de ton arme? Quand la justice défoncera ta porte, comment partiras-tu? Abattu sur le trottoir ou en attendant dans le couloir de la mort? Vous pouvez nous frapper, vous pouvez nous écraser mais vous devrez répondre aux armes de Brixton*». Lutter, lorsqu'on est un «rebelle avec une cause», c'est perdre la plupart du temps. C'est se décourager souvent mais choisir toujours de continuer le combat. *Guns of Brixton* c'est tout cela, sans concession. ■

1. Rolling Stones Magazine, 1976.
2. Red Saunders, qui fut l'un des principaux instigateurs de *Rock Against Racism*.

EN BREF...

BD
● Art Spiegelman – *A l'ombre des deux tours* – Ed. Casterman
Art Spiegelman nous fournit en quelques planches une critique de l'hystérie sécuritaire imposée par le gouvernement et les mass médias aux Etats-Unis. A cette occasion, il fait revivre, entre autres, ses personnages de *Maus*. Après *Maus*, où Spiegelman nous livrait une page d'histoire à travers celle de ses parents, il nous livre, ici, une page de son actualité. Il se met en scène dans un dialogue avec des personnages de l'histoire de la bande dessinée. «*A l'ombre des deux tours*» est un ouvrage saturé de références que nous n'avons pas fini de décoder.

DVD-Cinéma

● La sortie du coffret DVD, en version originale espagnole sous-titrée, «*La bataille du Chili*» de Patricio Guzman concorde avec la présentation de son nouveau film «*Salvador Allende*», dans le cadre du festival Filmar en América Latina (www.filmarlatina.ch). Le coffret comprend trois films «*Au nom de Dieu*» - 1987, «*La mémoire obstinée*» - 1997 et «*Le cas Pinochet*» - 2001. Quant au nouveau film de Patricio Guzman «*Salvador Allende*» vous pouvez le voir: le lundi 15 novembre à 21h aux Galeries à Lausanne, le mardi 23 novembre à 20h au Rialto Servette à Genève et du 3 au 6 décembre à 20h30 à Filmpodium à Bienne.

● Toujours, dans le cadre du festival Filmar en América Latina, nous avons retenu le film de Dario Doria «*Grissinopoli, El Pais de los Gineses*». L'auteur s'intéresse à la récupération par les ouvriers d'une usine en faillite en Argentine. Ce film est un regard posé sur l'auto-gestion ouvrière. Vous pouvez le voir le 17 novembre à 18h15 ainsi que le 19 novembre à 21h15 au Fonction Cinéma de Genève; le 20 novembre à 18h30 au Zinéma à Lausanne et le 22 novembre à 20h30 au Filmpodium de Bienne.

Musique-Concert

● Ez3kiel donne deux concerts: le 3 décembre au Bikini Test de la Chau-de-Fonds et le 4 décembre à l'Usine à Gaz de Nyon. Ce groupe allie le visuel au son pour un spectacle dont on ne sort pas indemne. Grâce au mélange d'électro, de dub et de hip-hop avec des paroles intelligentes et des images de synthèses, le groupe se donne les moyens de ses ambitions: suggérer un autre point de vue sur le monde. Ez3kiel publie, aussi, un DVD de son concert-performance avec Daau. (bienôt sur: www.ez3kiel.com)

AGENDA

GENÈVE

Mardi 9 novembre:

«9 novembre 1932: l'armée assassine 13 travailleurs: se souvenir et agir»: 17h30, Plaine de Plainpalais.
Org.: Comité du souvenir du 9 novembre.

Mercredi 10 novembre:

Rassemblement pour soutenir les inculpésEs syndicaux, 14h, Palais de justice (rue des Chaudronniers).
Org.: Comité de soutien aux inculpés syndicaux des TPG

Judi 11 novembre:

Débat sur le service public, 20h15 salle du Faubourg.
Org.: Cartel de la fonction publique et secteur subventionné

Samedi 13 novembre:

Manifestation: Halte au mur et à l'oppression du peuple palestinien, 14h devant la Poste du Mont-Blanc.

Vendredi 26 novembre

et Samedi 27 novembre:
Projection du film «*El despojo*» (Le dépeuplement), du réalisateur chilien Dauno Totoro Taulis, en présence de ce dernier. Vendredi, 19h à la maison des Associations. Samedi, 15h à la fonction cinéma (maison du Grütli).
Org.: DIDEPU et le comité Mémoire et Justice.

LA CHAUX-DE-FONDS

Mercredi 24 novembre:

«Le terreau des extrêmes droites», conférence d'Alain Bihl, 20h, ancienne Auberge de la jeunesse, Doubs 34. Org.: Amis du Monde diplomatique.

VAUD

Lundi 8 novembre:

Assemblée générale du personnel de la fonction publique, 20h, salle des cantons, Gare de Lausanne.
Org.: SSP, SUD, FSF.

Mercredi 10 novembre:

Journée de grève de la fonction publique, (se renseigner auprès des syndicats). Université de Lausanne, journée de grève ou de mobilisation, avec une assemblée générale à midi.

Palestine: une terre pour deux peuples

Le «retrait unilatéral de Gaza» et l'édification du mur marquent une nouvelle étape de l'écrasement-expulsion du peuple palestinien. Retour sur les racines historiques du conflit.

Le 4 novembre 1995, le premier ministre israélien Yitzhak Rabin était abattu par un étudiant sioniste d'extrême droite. Michael Ben-Yair, procureur général, a instruit son procès en 1996. En 2002, il déclarait qu'Israël avait les traits d'une «société coloniale. En effet nous avons établi un régime d'apartheid dans les territoires occupés [après 1967]. Ce régime oppressif existe de nos jours» (in Peter Rodgers, *Herz's Nightmare*, 2004). Chaque fois qu'une puissance coloniale veut modifier la gestion des territoires qu'elle occupe – «retrait unilatéral de Gaza» –, d'une part, elle tente d'écraser les résistants (répression et tueries à Gaza) et, d'autre part, une crise politique et sociale interne l'atteint. C'est ce qui se passe en Israël ces jours. Les traits religieux de l'Etat d'Israël donnent un relief particulier aux conflits au sein de l'Etat sioniste. Ce qui se développe en réalité est une nouvelle étape de l'écrasement-expulsion du peuple palestinien, alors que la maladie de Yasser Arafat pose ouvertement la question de l'avenir de l'OLP. Cet article d'Ilan Pappé (cf. en p. 11 la présentation de son dernier livre) permet de mieux comprendre le sens historique du «conflit au Proche-Orient», selon la formule euphémisée qui s'est imposée.



Après que l'armée israélienne ait préparé son «retrait unilatéral» de Gaza.

ILAN PAPPÉ

Au cours du XIX^e siècle, un nationalisme juif moderne est né en Europe, en réponse à l'insécurité croissante des Juifs dans un environnement chrétien hostile. Il s'inscrivait aussi dans la vague de nationalismes romantiques balayant tout le continent. La volonté de mettre un terme aux tourments des Juifs d'Europe, le désir de devenir une nation et la vision d'un retour en Palestine se retrouvent dans la plate-forme du premier Congrès sioniste, qui se tint à Bâle en 1897.

La Palestine mandataire

La Grande-Bretagne sympathisait avec le projet sioniste. De plus, elle voulait coloniser la Palestine. La Première Guerre mondiale offrit l'occasion de fusionner la stratégie impériale britannique avec le rêve sioniste de rédemption. En novembre 1917, Lord Balfour, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères britannique, annonça que son gouvernement envisageait «favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif (...)», étant clairement entendu que cela ne porterait pas atteinte aux intérêts de la population palestinienne indigène.

Mais cela porta atteinte à leurs intérêts. Les Palestiniens rejetèrent la nouvelle identité imposée sur leur patrie. Ils aspiraient à l'indépendance, d'abord au sein d'une république pan-arabe, puis, lorsque celle-ci ne parvint pas à se réaliser, dans un Etat-nation.

Deux causes nourrissaient le mouvement national palestinien naissant: mettre un terme à la domination britannique et s'opposer à la présence sioniste croissante en Palestine. Le projet sioniste, de son côté, était basé sur l'expansion des colonies juives en Palestine, par le biais de l'achat de terres et d'une immigration juive massive. Les propriétaires arabes vendirent leurs terres aux Juifs. Les leaders sionistes ont jeté les bases du futur Etat israélien sur cette terre, pendant que la majorité palestinienne s'affrontait à la domination coloniale britannique.

La montée du fascisme et du nazisme en Europe a renforcé le sentiment d'urgence des sionistes, tout en éoussant leurs sentiments vis-à-vis des aspirations de la population indigène. Celle-ci représentait encore deux tiers des habitantes en 1936 mais, déjà à cette époque, le leadership juif discutait ouvertement de transférer les Palestiniens ailleurs.

Entre 1936 et 1939, une révolte palestinienne contre la domination britannique et contre le sionisme échoua et laissa la communauté palestinienne sans direction. Les régimes arabes voisins commencèrent à exercer leur influence. En février 1947, la Grande-Bretagne décida de partir, dans le cadre de la décolonisation de l'ensemble de l'empire britannique. Les colons juifs et les Palestiniens arrivèrent aux derniers jours de domination britannique dans des situations très différentes: les Juifs avaient construit l'infrastructure pour un futur Etat; les Palestiniens espéraient que le monde arabe les sauverait.

La Nakbah

La Grande-Bretagne remit le dossier aux Nations Unies. Son comité pour la Palestine accepta l'idée sioniste de diviser cette terre. La partition était inacceptable pour les Palestiniens, qui considéraient le sionisme comme un mouvement colonialiste décidé à s'emparer de leur patrie par la force. La partition fut entérinée par une résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en novembre 1947.

Les Britanniques s'en allèrent en mai 1948. Avant même qu'ils n'aient commencé leur retrait, en mars 1948, les dirigeants sionistes décidèrent que le refus arabe de la partition autorisait le peuple juif à poursuivre deux objectifs: s'emparer d'une plus grande partie de la Palestine que ce que l'ONU n'avait accordé aux Juifs, et expulser les Palestiniens habitant à l'intérieur des zones vitales pour la création de l'Etat juif.

En mai 1948, 20'000 soldats venant des pays arabes avoisinants entrèrent en Palestine et s'affrontèrent à un nombre équivalent de soldats juifs, sur les frontières du nouvel Etat. A l'intérieur de cet Etat, en dépit de la guerre, le nettoyage ethnique des Palestiniens, qui avait commencé deux mois plus tôt, se poursuivit sans changement. Des centaines de villages ont été détruits, des villes ont été vidées de leur population et des dizaines de massacres ont été commis, alors que les Palestiniens étaient expulsés. Les forces armées juives occupèrent 78% de la Palestine mandataire, où vivaient, jusqu'alors, 900'000 Palestiniens aux côtés de 600'000 Juifs.

L'Etat juif devint un fait accompli et la Palestine était perdue. Les 22% restants du mandat furent divisés entre la Jordanie (qui annexa l'actuelle Cisjordanie) et l'Egypte (qui prit le contrôle de la bande de Gaza). Environ 150'000 Palestiniens restèrent en Israël; les autres, expulsés, devinrent des réfugiés dans des camps installés dans toute la région.

Au début des années 60, les Palestiniens commencèrent à surmonter le choc de 1948, de ce qu'ils appellent la Nakbah, c'est-à-dire la catastrophe. Ce réveil, animé par des habitants des camps de réfugiés, s'appuyait sur la résolution 194 des Nations Unies, adoptée en décembre 1948, qui établit le droit inconditionnel des réfugiés à revenir chez eux.

Le mouvement national palestinien

Les réfugiés créèrent le Fatah, une organisation qui incarnait leur volonté de retour et qui initia une activité de guérilla. Le monde arabe, sous le leadership de l'Egyptien Nasser, fut associé à la cause et inventa l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Nasser menaçait Israël de sanctions et de guerre. Cette tactique permit à Israël, en 1967, de mener une attaque préventive – la Guerre des six jours. A la fin de la guerre de juin 1967, Israël contrôlait 100% de la Palestine. Sans oublier les hauteurs du Golan, appartenant à la Syrie, ainsi que la péninsule du Sinaï, égyptienne. Le Fatah, ayant perdu confiance dans le monde arabe, prit le contrôle de l'OLP.

Entre 1967 et 1973, plusieurs tentatives ont eu lieu pour résoudre le problème, à l'initiative de l'ONU, puis des Etats-Unis. De leur point de vue, la Palestine se réduisait à la Cisjordanie et à Gaza. C'était la seule partie négociable. Le nettoyage ethnique de 1948 n'était pas un enjeu. Il n'y avait pas de partenaire palestinien pour ce genre d'accord.

L'attaque surprise lancée en octobre 1973 par la Syrie et l'Egypte cherchait à redresser la balance des forces, mais seule l'Egypte en profita. Elle reprit le contrôle du Sinaï, après que son président Anouar El-Sadate ait fait un voyage historique à Jérusalem en octobre 1977 et qu'il ait signé un traité de paix avec le premier ministre israélien, Menahem Begin.

En même temps, Begin encouragea l'expansion des colonies juives en Cisjordanie et à Gaza. Il autorisa également son ministre de la défense, Ariel Sharon, à essayer d'éliminer l'OLP qui, après avoir été chassée de Jordanie en 1970, s'était réinstallée au sud du Liban, d'où elle menait une guerre de guérilla contre Israël. En 1982 Sharon envahit le Liban et obligea l'OLP à quitter le Liban pour Tunis.

Même sans le soutien de l'OLP, la population des territoires occupés chercha à se débarrasser de l'occupation militaire israélienne. C'est en décembre 1987 qu'a débuté la première Intifada. Cela provoqua diverses initiatives de paix, la plus importante étant les Accords d'Oslo, signés à Washington le 13 septembre 1993. Pour la première fois, cet accord amenait l'OLP et Israël à signer un accord bilatéral. Le processus de paix israélo-palestinien a duré 7 ans jusqu'en 2000 et au début de la seconde Intifada.

ABONNEMENT

Talon à renvoyer à **La breche**, case postale, 1000 Lausanne 20, abonnement@labreche.ch. Vous pouvez aussi faire directement votre versement au CPP 17-247 469-2, **La breche**, 1000 Lausanne 20.

Je souscris à un abonnement (12 N°/an)

- normal (20.-) de soutien (50.- et plus)
 à l'étranger (50.- / 35 euros)

Nom:..... Prénom:.....

Rue et numéro:.....

NPA et localité:..... Pays:.....

Adresse mail (facultatif):.....

J'offre un abonnement à **La breche**

- normal (20.-) de soutien (50.- et plus)
 à l'étranger (50.- / 35 euros)

Coordonnée du/de la bénéficiaire:

Nom:..... Prénom:.....

Rue et numéro:.....

NPA et localité:..... Pays:.....

Adresse mail (facultatif):.....

CONTACTS

Pour prendre contact avec le MPS:

MPS, CP 209, 1211 Genève 4, mps-jg@bluewin.ch • MPS-BFS, CP 961, 1700 Fribourg 1, mps-fribourg@bluewin.ch • MPS, CP 120, 1000 Lausanne 20, mps-vg@fastnet.ch • MPS, CP 2218, 1950 Sion 2, mpsvs@hotmail.com • MPS, CP 2320, 6501 Bellinzona, mps-h@bluewin.ch • MPS, Pf 2002, 4001 Bâle • MPS, Pf 129, 3000 Berne 23 • MPS, Pf 8707, 8036 Zurich

Coordonnée de la personne à qui envoyer la facture:

Nom:..... Prénom:.....

Rue et numéro:.....

NPA et localité:..... Pays:.....

Adresse mail (facultatif):.....